

# **BUDGET PRIMITIF 2022**

## **Rapport de présentation**



**Conseil communautaire  
du 25 janvier 2022**



## SOMMAIRE

1	- LES ORIENTATIONS GENERALES DU BUDGET 2022.....	p 5
2	- VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET PRIMITIF 2022 .....	p 7
3	- LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL.....	p 9
	3.1 - VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	3.2 - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL	
	3.3 - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL	
	3.3.1 - Les reversements aux communes	
	3.3.2 - La contribution au FPIC	
	3.3.3 - Les frais financiers	
	3.3.4 - Les ressources humaines	
	3.3.5 - Les dépenses des domaines d'activité	
	3.3.6 - Les autres dépenses à caractère général	
4	- LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET DES TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS.....	p 28
5	- LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET IMMOBILIER D'ENTREPRISES .....	p 29
6	- LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET DES ZONES ECONOMIQUES .....	p 30
7	- LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET BASE DE LOISIRS DE CONDRIEU .....	p 31
8	- LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT .....	p 32
9	- LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET EAU POTABLE.....	p 34
10	- L'INVESTISSEMENT .....	p 37
	10.1 - VUE D'ENSEMBLE : L'INVESTISSEMENT PAR BUDGETS ET PAR DOMAINES D'INTERVENTION	
	10.2 - SUR L'INVESTISSEMENT : LES PRIORITES ET POINTS FORTS DU BUDGET 2022	
	10.3 - LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT PAR DOMAINES D'INTERVENTION	
	10.4 - LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	
11	- LA GESTION DE LA DETTE .....	p 45
12	- LE BUDGET DE LA GESTION DES DECHETS (annexe).....	p 46
13	- LE BUDGET DU SERVICE COMMUN ANIMATION INFORMATION JEUNESSE (annexe).....	p 48



## 1- LES ORIENTATIONS GENERALES DU BUDGET 2022

---

Bien que Vienne Condrieu Agglomération continue de naviguer dans un contexte d'incertitude qu'il n'est plus nécessaire de détailler, elle s'efforce comme chaque année d'assurer la continuité de son action en construisant un budget qui répond aux besoins du territoire et de ses habitants.

Cette continuité se traduit par le maintien de taux de fiscalité identiques depuis la création de l'Agglo en 2018, conformément à la volonté des élus qui sera réaffirmée dans le pacte financier et fiscal. Cet objectif de stabilité est atteint malgré un panier de ressources qui est régulièrement bouleversé par les décisions de l'Etat en matière de fiscalité locale. Si le projet de loi de finances pour 2022 n'introduit pas de changement majeur à cet égard, les réformes récentes (suppression de la taxe d'habitation et baisse des impôts de production notamment) ne sont pas sans conséquence sur la structure et l'évolution des recettes principales.

Le budget 2022 maintient le cap également en ce qui concerne les charges de fonctionnement, qui restent maîtrisées malgré le transfert des piscines de Loire-sur-Rhône et Villette-de-Vienne et l'inscription d'une dotation de solidarité communautaire, sans mettre en cause le respect des engagements pris dans les différents domaines de compétence de la communauté d'agglomération.

La continuité de l'action communautaire passe enfin par le maintien d'un haut niveau d'investissement, conformément aux ambitions du projet d'Agglomération en termes d'attractivité du territoire, de développement durable et de haut niveau de service. Le budget 2022 ne déroge pas à la règle, avec un montant prévisionnel encore supérieur à celui de l'an dernier, qui constituait déjà un record depuis la création de Vienne Condrieu Agglomération.

### **1° La stabilité fiscale**

Comme les années précédentes, le budget 2022 est construit avec des taux inchangés, soit :

- Cotisation foncière des entreprises : 25,89%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 0%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 2,52%
- Taxe d'habitation : 7,81%

Le taux moyen de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est lui aussi inchangé, mais le processus d'harmonisation commencé en 2021 se poursuit et aboutit aux taux suivants pour 2022 : 9,59% dans les communes de l'Isère, 8,66% à Saint Romain en Gal et 8,45% dans les autres communes du Rhône.

### **2° La maîtrise des charges de fonctionnement et le maintien de la capacité d'autofinancement**

Dans le budget principal, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 62 472 000 € contre 61 404 000 € en 2021. Leur évolution est ainsi limitée à + 1,74%, ce qui apparaît proche de l'objectif de croissance maximum de 1,5% fixé dans le cadre de la prospective budgétaire, laquelle s'entendait hors transfert des piscines et augmentations des coûts de la gestion des déchets. Cette modération ne traduit pas pour autant une restriction des moyens : la continuité de l'action est assurée et s'accompagne du lancement de plusieurs actions nouvelles dans des domaines aussi variés que le plan climat air énergie territorial, l'accompagnement à la création d'entreprise dans les quartiers politique de la ville, ou encore la prévention des déchets.

Malgré tout, à la différence des années précédentes, la hausse prévisionnelle des recettes réelles de fonctionnement est légèrement inférieure à celle des dépenses. En passant de 67 802 000 € en 2021 à 68 822 000 € cette année, l'évolution de ces recettes s'établit en effet à + 1,50%.

Il en résulte une épargne brute prévisionnelle qui s'élève à 6 350 000 € et une épargne nette en très légère baisse à 2 062 000 € contre 2 138 000 € au budget 2021, mais qui permet de maintenir une capacité d'autofinancement significative.

### **3° Un budget d'investissement à la hauteur des enjeux du territoire**

Les crédits de paiement mis en place pour l'investissement reflètent encore cette année la mise en œuvre soutenue du projet d'Agglomération. Ils s'élèvent à 31 951 000 € contre 28 378 000 € au budget primitif 2021 (budget principal + budgets annexes).

Ce haut niveau d'investissement est possible car l'Agglo a su maintenir un bon niveau d'autofinancement, lequel atteint encore près de 28% en 2022. Elle a su également mobiliser avec efficacité des financements externes, notamment dans le cadre du plan de relance de l'Etat et des contrats avec la Région et les Départements, ce qui lui permet de contenir le recours à l'emprunt et de conserver les marges de manœuvre générées par la trajectoire de désendettement suivie ces dernières années.

Vienne Condrieu Agglomération se trouve ainsi dans une situation financière saine qui devrait perdurer avec une prévision de recours à l'emprunt modérée : 14 556 000 € tous budgets confondus contre 15 587 000 € en 2021. Sur le seul budget principal, les inscriptions s'élèvent à 10 200 000 € contre 13 983 000 € en 2021.

Des moyens tout à fait significatifs peuvent ainsi être dédiés aux infrastructures du cycle de l'eau, de la voirie ou encore des transports. Un effort particulier est également prévu pour l'amélioration des équipements de la petite enfance et la transition énergétique.

Au-delà de ces priorités, l'ensemble des domaines d'intervention est servi : outre les programmes annuels de maintien à niveau des équipements et du patrimoine, les investissements budgétés en 2022 portent sur un certain nombre d'autres opérations importantes pour l'avenir, comme cela est développé dans le chapitre 10 du présent rapport.

## 2 - VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET PRIMITIF 2022

---

### LE BUDGET GLOBAL

(Inscriptions totales, y compris opérations d'ordre)

	BP 2022	
	Fonctionnement	Investissement
BUDGET PRINCIPAL	69 502 000 €	26 427 000 €
BUDGET TRANSPORTS	11 912 000 €	1 730 000 €
IMMOBILIER D'ENTREPRISES	582 000 €	2 090 000 €
ZONES ECONOMIQUES	456 000 €	428 000 €
BASE DE LOISIRS	226 000 €	192 000 €
PARC STATIONNEMENT	0 €	2 000 000 €
ASSAINISSEMENT	7 418 000 €	5 682 000 €
EAU POTABLE	8 474 000 €	3 684 000 €
S/TOTAL	98 570 000 €	42 233 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>140 803 000 €</b>	

Ce tableau donne une vue globale du budget, avec l'ensemble des inscriptions budgétaires, c'est-à-dire :

- les opérations réelles,
- les opérations d'ordre,
- les opérations en double compte entre budgets.

S'il n'exprime pas une vision « précise » du budget (ce qui aurait nécessité un retraitement des opérations d'ordre et des opérations en double compte), ce tableau donne néanmoins « la voilure générale du budget » de la communauté d'agglomération.

Les prévisions pour 2022 font apparaître une légère croissance par rapport au BP 2021 (+ 0,8%). Dans le détail, on constate que Vienne Condrieu Agglomération parvient à maîtriser ses charges, avec une section de fonctionnement quasiment stable, au bénéfice de l'investissement qui augmente de 2,7%.

## 2 - VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET PRIMITIF 2022 (suite)

### L'ÉPARGNE BRUTE ET NETTE PAR BUDGETS

	Budget principal	Transports	Immobilier d'entreprises	Base de loisirs	Assainissement	Eau potable
+ Recettes réelles de fonctionnement	68 822 000 €	11 783 000 €	564 000 €	182 000 €	6 911 000 €	8 102 000 €
- Dépenses réelles de fonctionnement	62 472 000 €	10 762 000 €	282 000 €	67 000 €	4 620 000 €	5 875 000 €
= Epargne brute (RRF-DRF)	6 350 000 €	1 021 000 €	282 000 €	115 000 €	2 291 000 €	2 227 000 €
- Remboursement du capital de la dette	4 288 000 €	188 000 €	47 000 €	68 000 €	1 309 000 €	621 000 €
= Epargne nette	2 062 000 €	833 000 €	235 000 €	47 000 €	982 000 €	1 606 000 €

L'épargne est un indicateur important de la marge de manœuvre budgétaire d'une collectivité.

C'est un des éléments de la capacité d'autofinancement de l'investissement.

Par rapport aux prévisions du BP 2021, l'épargne nette du budget principal connaît une très légère diminution liée principalement à la prise en charge des piscines de Loire-sur-Rhône et Vilette de Vienne transférées au 1<sup>er</sup> janvier 2022. En revanche, l'épargne évolue positivement dans l'ensemble des budgets annexes, à l'exception de l'assainissement qui retrouve son niveau d'autofinancement habituel après avoir bénéficié de recettes exceptionnelles en 2021.

*Nota : le budget annexe des zones économiques, qui obéit à une comptabilité de stocks, n'a pas vocation à dégager de l'épargne et le budget annexe du parc de stationnement n'est pas encore en phase d'exploitation. Ils ne sont donc pas présentés dans ce tableau.*

3 –

**LE FONCTIONNEMENT  
DU BUDGET PRINCIPAL**

### 3.1 – VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

RECETTES		DEPENSES	
• Recettes fiscales	26 711 000 €	• Reversements aux communes	15 405 000 €
• Compensations issues de la réforme de la TP	12 235 000 €	• Contribution au FPIC	580 000 €
• Dotations de l'Etat	7 158 000 €	• Frais financiers	577 000 €
• TEOM	9 782 000 €	• Ressources humaines	21 140 000 €
• Attributions de compensation négatives	146 000 €	• Dépenses des domaines d'activités	23 012 000 €
<hr/>	<hr/>	• Autres dépenses à caractère général	1 758 000 €
S/Total recettes principales.....	56 032 000 €		
• Recettes des domaines d'activités	8 776 000 €		
• Autres remboursements	4 014 000 €		
<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
<b>S/Total recettes réelles.....</b>	<b>68 822 000 €</b>	<b>S/Total dépenses réelles.....</b>	<b>62 472 000 €</b>
• Op. d'ordre amortissement des subventions d'équipement	680 000 €	• Op. d'ordre amortissement des immobilisations	3 026 000 €
		• Op. d'ordre virement sect. invt.	4 004 000 €
<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
<b>TOTAL RECETTES.....</b>	<b>69 502 000 €</b>	<b>TOTAL DEPENSES.....</b>	<b>69 502 000 €</b>

Ce tableau donne **une présentation par « grands postes »** de la section de fonctionnement du budget principal.

L'ensemble de ces « grands postes » de recettes et de dépenses est ensuite explicité en détail dans les chapitres qui suivent.

## 3.2 - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

Les recettes de fonctionnement du budget principal s'élèvent à 69 502 000 € contre 68 322 000 € en 2021.

Elles se décomposent entre :	<u>BP 2021</u>	<u>BP 2022</u>
- les recettes dites « principales »	55 985 000 €	56 032 000 €
- les recettes des domaines d'activités	8 133 000 €	8 776 000 €
- les remboursements de personnel et de frais des budgets annexes	3 684 000 €	4 014 000 €
	<hr/>	<hr/>
soit un S/Total de recettes réelles	67 802 000 €	68 822 000 €
- les recettes d'ordre	520 000 €	680 000 €
	<hr/>	<hr/>
TOTAL des recettes	68 322 000 €	69 502 000 €

### 3.2.1 - LES RECETTES PRINCIPALES

Dans les « recettes principales » nous avons :

#### 1. Les recettes « fiscales »

Elles sont inscrites au BP 2022 pour un montant total de 26 711 000 € contre 29 630 000 € en 2021 et se répartissent comme suit :

	<u>BP 2021</u>	<u>BP 2022</u>
- la cotisation foncière des entreprises (CFE) .....	11 983 000 €	8 684 000 €
- la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) .....	5 677 000 €	6 180 000 €
- la taxe d'habitation (transférée des départements) .....	9 643 000 €	
- la fraction de TVA en remplacement de la TH .....		9 297 000 €
- la taxe d'habitation sur les résidences secondaires .....		268 000 €
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties (transférée de la région) ....	45 000 €	45 000 €
- le produit additionnel au foncier non bâti .....	135 000 €	127 000 €
- l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) .....	1 047 000 €	1 000 000 €
- la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) .....	1 100 000 €	1 110 000 €

Le panier fiscal a profondément évolué en 2021 et cela se retrouve au BP 2022 :

- La CFE est impactée par la baisse des impôts de production, à travers la diminution de moitié des bases des entreprises industrielles. Ainsi, malgré une croissance des bases estimée à 1,5% coefficient de revalorisation compris, le produit attendu en 2022 perd 3,3 M€, soit - 27,5%. La compensation de ce manque à gagner est inscrite au titre des allocations compensatrices de l'Etat (voir point suivant).
- La TH sur les résidences principales est supprimée et remplacée par une fraction de la TVA nationale, dont l'évolution est estimée à + 3% conformément au rythme constaté les années précédentes. Ne subsiste de la taxe d'habitation que le produit perçu au titre des résidences secondaires, auquel est appliquée la revalorisation annuelle des bases estimée à + 0,5%.

Sur la CVAE acquittée par les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 152 500 €, la prévision est particulièrement incertaine compte tenu du système d'acomptes que les entreprises peuvent moduler. L'hypothèse retenue est donc celle de la stabilité par rapport au montant perçu en 2021.

Les produits de l'IFER et de la TASCOM font l'objet d'une estimation prudentielle compte tenu de leur volatilité.

#### 2. Les dotations et allocations de compensation

Elles s'élèvent au total à 12 235 000 € contre 9 274 000 € en 2021.

Cette forte augmentation vient des allocations destinées à compenser les exonérations décidées par l'Etat sur les différentes taxes locales, qui incluent désormais la compensation de la baisse des impôts de production évoquée

dans le point précédent, pour un montant prévisionnel de 2 976 000 €. L'inscription budgétaire à ce titre s'élève ainsi à 3 240 000 € au total, contre 263 000 € au BP 2021.

A cela s'ajoutent les dotations de compensation liées à la réforme de la taxe professionnelle portées par la communauté d'agglomération (en recette comme en dépense) pour l'ensemble des 30 communes. Elles comprennent le FNGIR prévu au même niveau que le montant notifié en 2021, soit 5 838 000 €, et la DCRTP en baisse tendancielle, estimée à 3 157 000 €.

### 3. Les dotations de fonctionnement de l'Etat

Elles sont estimées à 7 158 000 € en 2022 contre 7 122 000 € prévus en 2021.

Cette légère tendance à la hausse masque des évolutions différentes :

- la dotation d'intercommunalité (1 175 000 €) est estimée en hausse de 10% par rapport au montant perçu en 2021, soit le maximum fixé par la loi (hors effet dû à l'augmentation de la population) tant que la dotation n'atteint pas le montant théorique qui revient à l'Agglo ;
- la dotation de compensation de la suppression de la part salaires de l'ex TPU ( 5 983 000 €) est estimée en diminution de 2,5% par rapport au montant perçu en 2021.

### 4. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Le produit de la TEOM devrait s'élever à 9 782 000 € en 2022 contre 9 813 000 € inscrits en 2021.

La croissance des bases envisagée l'an dernier a été revue à la baisse pour 2022 (+ 1,5% coefficient de revalorisation inclus au lieu de + 2,7%), ce qui explique l'inscription de crédits en légère diminution. Mais le produit perçu devrait être plus important qu'en 2021.

Le processus d'harmonisation des taux des trois zones de perception actuelles, démarré en 2021, se poursuivra afin d'aboutir à un taux unique en 2026.

### 5. Les attributions de compensation négatives

Il s'agit des reversements opérés par certaines communes dans le cadre des transferts de compétences, après évaluation des transferts de charges par la CLECT. Elles sont maintenues à hauteur de 146 000 €, sans anticipation à ce stade des effets du transfert des piscines de Loire-sur-Rhône et Villette-de-Vienne.

## 3.2.2 - LES RECETTES DES DOMAINES D'ACTIVITES

Elles sont constituées des recettes d'exploitation et des financements externes reçus pour chaque domaine d'activités :

	<u>BP 2021</u>	<u>BP 2022</u>
- Economie et tourisme.....	150 000 €	200 000 €
- Emploi, formation, insertion.....	361 000 €	435 000 €
- Aménagement urbain et habitat.....	113 900 €	32 500 €
- Cohésion sociale et politique de la ville.....	283 000 €	296 000 €
- Petite enfance.....	4 467 400 €	4 529 500 €
- Jeunesse.....	105 000 €	105 000 €
- Service de téléalarme.....	870 000 €	860 000 €
- Politiques territoriales.....	38 000 €	38 000 €
- Equipements sportifs.....	130 000 €	120 000 €
- Piscines.....	130 000 €	599 000 €
- Transition énergétique et biodiversité.....	27 000 €	95 000 €
- Gestion des déchets.....	1 447 000 €	1 455 000 €
- Maintenance du patrimoine.....	10 700 €	11 000 €
	<b>TOTAL.....</b>	<b>8 776 000 €</b>
	8 133 000 €	8 776 000 €

Les explications sur ces recettes sont données au chapitre 3.3.5 avec la présentation des dépenses par domaine d'activités.

### 3.3 - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

Les dépenses de fonctionnement du budget principal s'élèvent à 69 502 000 € en 2022 contre 66 322 000 € en 2021.

Elles se décomposent entre les grands postes suivants :

	<u>BP 2021</u>	<u>BP 2022</u>
- les reversements aux communes	16 485 000 €	15 405 000 €
- la contribution au FPIC	560 000 €	580 000 €
- les frais financiers	638 000 €	577 000 €
- les dépenses liées aux ressources humaines	19 876 000 €	21 140 000 €
- les dépenses des domaines d'activités	22 217 000 €	23 012 000 €
- les autres dépenses à caractère général	1 628 000 €	1 758 000 €
	<hr/>	<hr/>
soit un S/Total de dépenses réelles	61 404 000 €	62 472 000 €
- les opérations d'ordre	6 918 000 €	7 030 000 €
	<hr/>	<hr/>
TOTAL des dépenses	68 322 000 €	69 502 000 €

#### 3.3.1 – LES REVERSEMENTS AUX COMMUNES

L'inscription budgétaire de 15 405 000 € en 2022 n'est pas directement comparable à celle de 2021 qui s'élevait à 16 485 000 €. Elle est en effet constituée désormais de deux enveloppes distinctes : l'attribution de compensation (AC) d'une part et la nouvelle dotation de solidarité communautaire (DSC) d'autre part.

Pour rappel, le calcul de l'attribution de compensation est réalisé à partir des travaux de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). En 2021, la CLECT a évalué le transfert des piscines de Loire-sur-Rhône et Villette-de-Vienne, ainsi que la régularisation à appliquer aux communes de l'ex-CCRC dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation. Une anomalie de cette réforme entraîne en effet une sur compensation des communes de l'ex-CCRC au détriment de l'Agglo qui se trouve sous compensée. Faute de rectification de la loi, seule une régularisation de l'AC des communes concernées est envisageable pour le moment. Le budget 2022 tient compte des deux évaluations effectuées par la CLECT, ainsi que d'ajustements plus modestes en application de mécanismes approuvés antérieurement, pour aboutir à une attribution de compensation prévisionnelle de 14 905 000 €.

Par ailleurs, de nouveaux crédits sont ouverts à hauteur de 500 000 € pour alimenter la dotation de solidarité communautaire évoquée en introduction du présent rapport et qui fera l'objet d'une délibération spécifique. Cette dernière instituera la DSC et en déterminera les critères de répartition.

#### 3.3.2 – LA CONTRIBUTION AU FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales)

La part intercommunale de la contribution au FPIC en 2022 a été évaluée à 580 000 €, c'est-à-dire au même niveau que le montant notifié en 2021 en l'absence d'éléments d'information complémentaires pour 2022.

#### 3.3.3 – LES FRAIS FINANCIERS

Il s'agit des intérêts de la dette (existante au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et emprunts nouveaux mobilisables en 2022), des ICNE et des frais financiers liés à la ligne de trésorerie de l'agglomération.

La prévision pour 2022 s'élève à 577 000 € (hors dette liée au transfert des piscines) contre 638 000 € en 2021, compte tenu de l'amortissement de la dette existante et des taux bas que nous connaissons désormais.

### 3.3 - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL (suite)

#### 3.3.4 – LES DEPENSES LIEES AUX RESSOURCES HUMAINES

Les dépenses liées au personnel s'élèvent globalement à 21 140 000 € contre 19 876 000 € en 2021.

Ces dépenses se décomposent comme suit :

- la rémunération du personnel proprement dit ..... 20 465 000 €
- les autres dépenses centralisées liées au personnel ..... 675 000 €

**La masse salariale du personnel** connaît ainsi une évolution « brute » de + 6,51% (+ 1 250 000 €).

Cette augmentation provient majoritairement de l'intégration du personnel des piscines de Loire-sur-Rhône et Villette-de-Vienne, pour un montant prévisionnel de 703 000 €. En dehors de celle-ci, la croissance des dépenses se limite à + 2,82%, compte tenu du glissement vieillesse technicité et des postes nécessaires à la mise en œuvre de décisions déjà prises :

- Un chargé de mission prévention des déchets,
- Un instructeur ADS,
- Un technicien informatique pour l'extension de la mutualisation avec les communes,
- Un chargé de projet CitésLab,
- Deux maîtres-nageurs supplémentaires en fin d'année pour la réouverture du stade nautique,
- Deux apprentis, l'un pour la voirie, l'autre partagé entre la communication et l'Agence économique.

La rémunération de l'ensemble des agents est servie et budgétée à partir du budget principal, lequel est ensuite « remboursé » en recettes par les budgets annexes de la quote-part qui leur incombe.

Dans le détail, l'évolution de la masse salariale par budget se présente comme suit :

	<u>BP 2021</u>	<u>BP 2022</u>	
- Budget principal.....	16 575 000 €	17 767 000 €	+ 7,19%
- Budget transports.....	343 000 €	361 000 €	+ 5,25%
- Budget assainissement.....	1 389 000 €	1 441 000 €	+ 3,74%
- Budget eau.....	908 000 €	896 000 €	- 1,32%
	<hr/>	<hr/>	
TOTAL.....	19 215 000 €	20 465 000 €	+ 6,51%

En ce qui concerne les « autres dépenses centralisées liées au personnel », elles sont constituées par le budget de la formation (97 000 €), les prestations relatives à la politique sociale du personnel (474 000 €) et des dépenses diverses pour 104 000 € (médecine du travail, charges liées au personnel handicapé, annonces et insertions, indemnités des régisseurs, plan de déplacement d'administration, etc.).

### 3.3 - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL (suite)

#### 3.3.5 – LES DEPENSES DES DOMAINES D'ACTIVITE

Il s'agit des crédits dédiés aux actions, hors dépenses de personnel et opérations d'ordre :

	<u>BP 2021</u>	<u>BP 2022</u>
- Economie, tourisme, Jazz à Vienne .....	2 306 400 €	2 208 000 €
- Subventions d'équilibre à l'immobilier d'entreprises et zones éco.....	196 800 €	194 000 €
- Subvention d'équilibre à la base de loisirs de Condrieu .....	137 800 €	138 000 €
- Subvention d'équilibre au budget des transports .....	1 200 000 €	800 000 €
- Emploi, formation, insertion.....	590 000 €	626 000 €
- Aménagement du territoire.....	384 500 €	386 000 €
- Politique de l'habitat .....	513 500 €	515 000 €
- Cohésion sociale et politique de la ville .....	557 000 €	562 000 €
- Petite enfance .....	1 198 000 €	1 216 000 €
- Jeunesse et maison des services de Condrieu .....	73 000 €	64 000 €
- Service de téléalarme.....	160 000 €	188 000 €
- Politiques territoriales .....	160 400 €	163 000 €
- Voirie communautaire .....	1 703 800 €	1 782 000 €
- Eaux pluviales et rivières .....	777 000 €	745 000 €
- Equipements sportifs.....	498 100 €	513 000 €
- Piscines .....	376 500 €	671 000 €
- Gestion des déchets.....	7 850 000 €	8 466 000 €
- Transition énergétique et biodiversité .....	268 000 €	455 000 €
- Maintenance du patrimoine et moyens techniques.....	358 200 €	371 000 €
- Soutien aux évènements intercommunaux .....	76 000 €	76 000 €
- Fourrière animale .....	72 000 €	73 000 €
- Contribution au service incendie .....	2 760 000 €	2 800 000 €
	<hr/>	<hr/>
TOTAL.....	22 217 000 €	23 012 000 €

#### PRESENTATION DETAILLEE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2022 PAR DOMAINES D'ACTIVITE

Dans cette présentation détaillée comme dans le tableau ci-dessus, il s'agit des crédits dédiés aux actions, hors dépenses de personnel et opérations d'ordre.

#### L'ECONOMIE, LE TOURISME, JAZZ A VIENNE

Les dotations proposées pour cet ensemble s'élèvent à 2 208 000 € (contre 2 306 400 € en 2021).

Elles se décomposent comme suit :

- Développement économique .....	298 000 €
- Développement touristique .....	1 261 500 €
- Soutien à Jazz à Vienne .....	648 500 €

**S'agissant du développement économique**, on trouve ici les cotisations à diverses structures qui participent au soutien à la création, à l'implantation et au développement des entreprises (128 600 €), les moyens d'action pour le soutien au développement du commerce (87 500 €), une enveloppe dédiée à la promotion économique (20 000 €), ainsi que les charges de gestion de l'espace Saint Germain (10 000 €) et de fonctionnement du service (3 500 €).

Dans le secteur de l'agriculture, sont prévus le partenariat avec la Chambre d'Agriculture pour le poste d'animation territoriale (25 000 €), les subventions aux organismes de soutien à la profession agricole (11 400 €) et l'adhésion au GIP administrant le fonds départemental d'investissements agricoles et agro-alimentaires de l'Isère (1 900 €). Des crédits sont également inscrits afin de poursuivre la mission relative au foncier en friche ou non exploité confiée à la SAFER (10 000 €).

### 3.3 – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL (suite)

---

**Dans le domaine du tourisme**, la mise en œuvre du schéma de développement touristique se poursuit. Une subvention de 973 500 € est prévue pour l'Office de tourisme, en tant qu'acteur majeur de ce schéma. Les crédits inscrits en gestion directe par l'Agglo s'élèvent à 84 500 €.

A cela s'ajoutent le reversement de la taxe de séjour à l'Office de tourisme (182 000 €) et de la part additionnelle au département (18 500 €), ainsi que des moyens pour la gestion de la taxe de séjour et le contrôle de gestion de l'OT (3 000 €).

**Concernant Jazz à Vienne**, l'essentiel concerne la subvention de Vienne Condrieu Agglomération à l'EPIC (645 500 €), à laquelle s'ajoute un crédit pour le contrôle de gestion (3 000 €).

**Les recettes s'élèvent à 200 000 €.** Il s'agit du produit de la taxe de séjour, qui est prévu en hausse compte tenu de la reprise de l'activité, sans toutefois retrouver son niveau d'avant la crise sanitaire.

#### L'EMPLOI, LA FORMATION, L'INSERTION

Les dotations s'élèvent à 626 000 € (contre 590 000 € en 2021).

Avec deux thématiques :

- Emploi / formation ..... 187 000 €
- Insertion des publics en difficulté ..... 433 000 €

Et une action nouvelle :

- CitésLab ..... 6 000 €

Dans ce domaine d'activité, l'augmentation des crédits par rapport au budget 2021 s'explique essentiellement par la relance du marché des référents de parcours PLIE qui s'est traduite par une hausse du prix de cette prestation.

**Sur l'emploi / formation**, les crédits inscrits portent sur :

- les cotisations aux Missions Locales (Isère Rhodanienne : 112 000 € et Rhône Sud : 31 000 €),
- le soutien à l'Ecole de la 2<sup>ème</sup> Chance (30 000 €),
- diverses cotisations, subventions et dépenses de gestion (14 000 €).

**S'agissant de l'insertion des publics en difficulté**, il s'agit :

- du marché des référents de parcours du PLIE (341 000 €),
- du marché d'intercesseur emploi/entreprise sur l'ensemble du territoire (62 000 €),
- du marché des actions collectives et aides individuelles (20 000 €),
- d'un appui à la réflexion sur les problématiques rencontrées par le public en insertion professionnelle (3 000 €),
- des moyens logiciels (7 000 €).

**Le nouveau projet CitésLab** s'inscrit dans un dispositif ayant vocation à accompagner la création d'entreprises dans les quartiers prioritaires de la ville.

**Les recettes de fonctionnement de ce domaine d'intervention** s'élèvent à 435 000 €. Elles évoluent à la hausse au même titre que les dépenses, compte tenu notamment du financement de CitésLab par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, BPI France et le Fonds Social Européen (55 000 €). Les autres financements portent sur le PLIE et ses actions. Ils proviennent du Fonds Social Européen (265 000 €), des départements de l'Isère et du Rhône (88 000 €) et de l'Etat (27 000 €).

### 3.3 – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL (suite)

---

#### L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Les dotations s'élèvent à 386 000 € (contre 384 500 € en 2021).

Avec les thématiques suivantes :

- Planification urbaine .....20 700 €
- Participations à des structures extérieures de planification .....326 000 €
- Charges de gestion de nos réserves foncières .....9 300 €
- Moyens d'exploitation du SIG .....20 000 €
- Provision pour étude urbanisme .....10 000 €

**La planification urbaine** comprend les honoraires de l'architecte conseil de l'Isère (19 000 €) et la cotisation aux CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) de l'Isère et du Rhône.

Concernant **les structures extérieures de planification**, les crédits portent sur la participation au SCOT des Rives du Rhône (220 000 €) et à son réseau de veille écologique Rives Nature (5 000 €). Le montant comprend également les cotisations à l'Agence d'Urbanisme de Lyon (5 000 €), à l'Observatoire Foncier Partenarial de l'Isère (7 000 €), à la SAFER (4 000 €) et l'adhésion au Parc du Pilat (35 000 €). A cela s'ajoute une dotation de 50 000 € au titre du programme partenarial d'études avec l'Agence d'Urbanisme.

**Les charges de gestion des réserves foncières** portent essentiellement sur les taxes foncières (5 000 €), les interventions de maintenance (3 000 €) et les fluides (300 €).

En ce qui concerne **le système d'information géographique (SIG)**, l'essentiel des crédits est affecté à l'adhésion au Centre régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'information géographique (CRAIG).

**Les recettes** s'élèvent à 10 000 €. On y trouve essentiellement les redevances d'occupation du domaine public et la subvention du département de l'Isère sur les honoraires de l'architecte conseil.

#### LA POLITIQUE DE L'HABITAT

Les dotations s'élèvent à 515 000 € (contre 513 500 € en 2021).

Avec les thématiques suivantes :

- Politique intercommunale de l'habitat ..... 98 000 €
- Suivi animation de l'OPAH-RU cœur de ville et des PPRT ..... 80 000 €
- Conventions Soliha Isère et Rhône (amélioration habitat)..... 52 000 €
- Exploitation des aires d'accueil des gens du voyage..... 285 000 €

**Les crédits prévus en matière de politique intercommunale de l'habitat** portent essentiellement sur les honoraires de l'étude pré-opérationnelle en cours sur l'OPAH-RU Cœur de Ville (38 000 €) et la subvention versée à l'association RIVHAJ qui s'occupe du logement des jeunes (45 000 €). Les dépenses incluent également une subvention relative à une étude sur le logement de la commune de Chasse sur Rhône dans le cadre du dispositif « Petites villes de demain » (3 500 €), la cotisation à l'ADIL (8 500 €) et des frais d'insertion pour la publication de nouveaux marchés (3 000 €).

**Les recettes** s'élèvent à 22 500 €. Elles correspondent aux premiers financements de l'Etat sur les aides versées aux propriétaires concernés par les travaux obligatoires de sécurisation dans le cadre des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) sur les communes de Chasse sur Rhône d'une part et de Luzinay, Serpaize et Villette de Vienne d'autre part.

### 3.3 – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL (suite)

---

#### LA COHESION SOCIALE ET LA POLITIQUE DE LA VILLE

Les dotations s'élèvent à 562 000 € (contre 557 000 € en 2021).

Avec les thématiques suivantes :

- Contrat de ville .....	305 000 €
- Réussite éducative .....	107 000 €
- Mise en œuvre du plan local de santé .....	8 000 €
- Prévention / sécurité.....	105 000 €
- Relais Oxyjeunes .....	11 000 €
- Animation du fonds de participation des habitants .....	3 000 €
- Participation NPNRU Vallée de Gère.....	7 000 €
- Dépenses diverses.....	16 000 €

**Concernant le contrat de ville**, l'enveloppe budgétaire porte sur les actions (250 000 €) et sur l'aide à l'ingénierie locale pour les communes de Vienne, Chasse-sur-Rhône et Pont-Evêque (55 000 €).

**Le budget alloué au programme de réussite éducative** finance les parcours individuels d'accompagnement proposés aux enfants et adolescents présentant des signes de fragilité et des retards scolaires, en cherchant à prendre en compte la globalité de leur environnement.

**Sur la prévention et la sécurité**, nous avons les subventions habituelles aux associations Trait d'Union (22 000 €) et France Victimes 38 APRESS (45 000 €). Depuis 2020, cette dernière bénéficie d'une subvention supplémentaire de 38 000 € pour le financement du poste d'intervenant social en commissariat et gendarmerie, comprenant la participation propre de l'Agglo (15 000 €) et celle des communes (23 000 €).

**Les dépenses diverses** se composent des subventions aux collèges publics (11 000 €) dédiées à des actions en direction des familles en difficulté financière et à leur faciliter l'accès aux projets mis en place par les établissements, auxquelles s'ajoutent la cotisation au centre de ressources Labo Cité (3 000 €), les visites de chantier des membres de la commission intercommunale d'accessibilité (1 000 €) et les frais de fonctionnement du service (1 000 €).

**Les recettes** s'élèvent à 296 000 €. Elles comprennent les financements de la réussite éducative (Etat 170 000 €, CAF 3 000 € et remboursement des suivis de parcours hors QPV par la commune de Chasse-sur-Rhône 10 000 €), du relais Oxyjeunes (CAF 12 000 € et Etat 5 000 €), des postes de direction politique de la ville et de coordinateur de l'Atelier Santé Ville (Etat 40 000 €). Elles incluent également les contributions du CCAS de Vienne, d'Alpes Isère Habitat et du département de l'Isère à la politique de santé (4 000 €), ainsi que la participation des communes au poste d'intervenant social (23 000 €). Enfin, des financements de l'Agence nationale de rénovation urbaine sont attendus dans le cadre du programme NPNRU (29 000 €).

### 3.3 – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL (suite)

---

#### LA PETITE ENFANCE

Les dépenses de fonctionnement hors personnel de ce secteur sont de 1 216 000 € (contre 1 198 000 € en 2021).

Avec les thématiques suivantes :

- Fonctionnement des structures d'accueil..... 906 800 €
- Dépenses centralisées..... 68 200 €
- Ludothèques..... 241 000 €

**Vienne Condrieu Agglomération est gestionnaire en direct** de 14 établissements d'accueil de jeunes enfants, dont une micro-crèche à Moidieu-Détourbe depuis 2020, de 3 haltes garderies, de 9 relais d'assistantes maternelles et d'1 lieu d'accueil parents-enfants. Le budget de fonctionnement de ces structures s'élève à 906 800 €.

**Les dépenses centralisées** regroupent des honoraires pour l'analyse de la pratique et les projets transversaux, des frais d'étude pour le renouvellement du schéma petite enfance et diverses fournitures et prestations incluant les vêtements de travail pour l'ensemble des agents de la petite enfance.

En ce qui concerne **les ludothèques**, il s'agit de participations auprès de la commune de Pont-Evêque (50 500 €) et de la MJC de Vienne (130 500 €) pour la gestion des établissements fixes et des ludothèques mobiles. La dépense 2022 inclut le loyer de la ludothèque de centre-ville à Vienne, qui est désormais installée dans des locaux plus adaptés (60 000 €).

L'évolution du budget de la petite enfance apparaît conforme à l'objectif de croissance maximum de 1,5% assigné dans la prospective budgétaire, grâce aux efforts déployés pour maîtriser les coûts de gestion.

**Les recettes de fonctionnement de la petite enfance** s'élèvent à 4 529 500 € en 2022 avec la ventilation suivante :

- Participation des usagers.....1 019 000 €
- Participation de la CAF (PSU).....3 382 200 €
- Financement CAF sur Contrat Enfance Jeunesse.....102 500 €
- Subventions du Département.....25 800 €

Les participations de la CAF sont présumées stables, mais les recettes liées aux familles sont prévues en hausse en tablant sur une meilleure fréquentation si la crise sanitaire s'estompe en cours d'année.

#### LE SERVICE JEUNESSE

Depuis 2020, la compétence jeunesse est restituée aux communes de l'ex-CCRC. Néanmoins, un service commun « Animation et information jeunesse » porté par Vienne Condrieu Agglomération a été créé pour mettre en œuvre cette compétence. Les crédits consacrés à ce service figurent donc au budget principal de l'Agglo.

Ainsi, les crédits directs de fonctionnement hors personnel dédiés à l'activité du service commun animation et information jeunesse s'élèvent à 46 000 €, comme en 2021.

Le budget consolidé de ce service commun, incluant l'ensemble des dépenses, y compris les dépenses de personnel et les dépenses ventilées, ainsi que l'ensemble des recettes du service, est détaillé dans une annexe en pages 48 et 49 du présent document.

### **3.3 – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL (suite)**

---

#### **LE SERVICE DE TELEALARME**

Les crédits de fonctionnement hors personnel sont de 188 000 € (contre 160 000 € en 2021).

Il s'agit des dépenses d'exploitation du service (21 000 €), de la convention avec le SDIS (145 000 €) et de la convention tripartite pour la gestion du matériel informatique (22 000 €). C'est le coût du partenariat avec le SDIS qui explique l'essentiel de la hausse prévue en 2022.

A ces dépenses directes s'ajoutent les charges du personnel affecté à la maintenance des équipements auprès des abonnés.

L'ensemble de ces coûts est équilibré par les redevances acquittées par les abonnés (860 000 €).

#### **LES POLITIQUES TERRITORIALES**

L'enveloppe budgétaire de cette thématique est de 163 000 € (contre 160 400 € en 2021).

Avec la ventilation suivante :

- Participation au Pôle Métropolitain .....120 000 €
- Dépenses diverses (dont le Jazz Day).....15 400 €
- Moyens pour le Conseil de développement.....15 500 €
- Moyens des services du PSDT .....12 100 €

S'agissant de notre participation au Pôle Métropolitain, celle-ci est stable par rapport à 2021. Elle est également à minorer du remboursement en recettes des personnels mis conventionnellement à disposition du pôle (38 000 €).

La volonté de renforcer la participation citoyenne et l'évaluation des politiques menées par l'Agglo se traduit par une augmentation sensible des moyens alloués au travail du Conseil de développement (15 500 € en 2022 contre 7 000 € en 2021).

### 3.3 – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL (suite)

---

#### LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE

Les dotations de fonctionnement dédiées à la voirie sont de 1 782 000 € (contre 1 703 800 € en 2021).

Avec les thématiques suivantes :

- Interventions directes de l'agglo sur la voirie .....545 000 €
- Conventions de gestion avec les communes.....1 033 000 €
- Dépenses de gestion et d'entretien des zones économiques .....162 000 €
- Autres dépenses de gestion (espaces extérieurs, etc.).....42 000 €

Pour **les interventions directes** de l'agglo sur la voirie, nous avons les travaux d'entretien proprement dits (272 000 €), l'élimination des déchets de voirie (175 000 €), diverses dépenses de gestion (35 500 €) et l'entretien de la Via Rhôna (62 500 €). Ce sont essentiellement les coûts liés aux déchets de voirie qui expliquent la hausse prévue en 2022 : augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes et renouvellement du marché de traitement.

**Les conventions de gestion avec les communes** correspondent à la surveillance de l'état du réseau et aux travaux d'entretien des voies publiques effectués par les communes avec leurs propres moyens humains et matériels au profit de Vienne Condrieu Agglomération. Les travaux portent dans tous les cas sur le rebouchage des nids de poule et, selon les communes, sur le fauchage, l'entretien des ouvrages d'évacuation des eaux pluviales, la pose des panneaux de signalisation, etc.

Les crédits affectés à ces conventions, tout comme les autres dépenses d'entretien (zones économiques et espaces extérieurs communautaires), sont reconduits au même niveau qu'en 2021.

#### LES EAUX PLUVIALES ET LES RIVIERES

Les dotations sont de 745 000 € (contre 777 000 € en 2021).

Avec deux volets :

- Les eaux pluviales.....285 000 €
- Les rivières .....460 000 €

**S'agissant des eaux pluviales**, la contribution du budget principal au budget annexe de l'assainissement au titre de la gestion des eaux pluviales sur les réseaux unitaires est de 242 000 €. A cela s'ajoutent la participation de 23 000 € au SYSEG, syndicat des eaux auquel Vienne Condrieu Agglomération adhère pour les communes de Loire-sur-Rhône, Echaldas et St-Romain-en-Gier, et une dotation de 20 000 € pour l'entretien des réseaux séparatifs qui a pu être diminuée grâce à l'acquisition d'un matériel spécialisé permettant de limiter le recours à des prestataires externes.

**Sur les rivières**, nous avons les contributions au syndicat de rivières SIRRA (415 000 €) et au syndicat du Gier Rhodanien (15 000 €), ainsi qu'une provision pour des travaux d'entretien à hauteur de 30 000 €. Compte tenu du travail d'étude des cours d'eau réalisé par l'agent recruté en 2021, les besoins ont été affinés et cette provision a pu être ajustée à la baisse dans le budget 2022.

### 3.3 – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL (suite)

---

#### LES EQUIPEMENTS SPORTIFS (gymnases et terrains de sport)

Les dépenses de fonctionnement des équipements sportifs, hors personnel, s'élèvent à 513 000 € (contre 498 100 € en 2021).

Elles concernent **les charges** d'eau, d'électricité, de fuel, de maintenance et diverses charges de gestion des 3 stades, des 6 gymnases, de la halle sportive, du stand de tir, du boulodrome et du ponton de l'île Barlet, pour un montant de 450 000 €.

A cela s'ajoutent **des participations** versées pour l'utilisation du gymnase de Vienne par le collège Ponsard et le remboursement aux collèges du transport des élèves vers les stades et les piscines (63 000 €).

**Les recettes** s'élèvent à 120 000 €. Il s'agit principalement de la participation de la région et des départements pour l'utilisation des gymnases par les scolaires.

#### LES PISCINES

Les dépenses de fonctionnement des piscines, hors personnel, s'élèvent à 671 000 € (contre 376 500 € en 2021).

Avec la ventilation suivante :

- Stade nautique de St Romain en Gal.....	54 600 €
- Piscine d'Eyzin-Pinet.....	73 000 €
- Piscine de Villette de Vienne.....	253 100 €
- Piscine de Loire sur Rhône.....	168 900 €
- Participations et dépenses diverses.....	121 400 €

**Les dépenses d'exploitation des piscines** portent sur les consommations d'eau, d'électricité et de gaz, le gardiennage, la maintenance et diverses autres dépenses de gestion. Elles incluent cette année les équipements de Loire-sur-Rhône et Villette-de-Vienne, transférés au 1<sup>er</sup> janvier. Leur évolution tient compte également de l'utilisation plus intensive de la piscine d'Eyzin-Pinet et de la diminution des charges du stade nautique à Saint Romain en Gal qui va être fermé toute l'année pour terminer les travaux.

**Les participations et dépenses diverses** concernent essentiellement le remboursement aux communes des frais liés à la pratique de la natation des scolaires et la prise en charge du transport vers les piscines (102 000 €), ainsi que les subventions exceptionnelles versées aux clubs pour l'utilisation d'équipements extérieurs au territoire pendant la fermeture du stade nautique (15 000 €).

**Les recettes** des piscines s'élèvent à 599 000 €. Elles sont constituées du produit des entrées (584 000 €), mais aussi des locations (1 000 €) et d'autres produits d'exploitation (14 000 €). Elles sont prévues en forte hausse compte tenu des recettes supplémentaires liées aux deux piscines transférées.

### 3.3 – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL (suite)

---

#### LA GESTION DES DECHETS

Les dotations de fonctionnement, hors dépenses de personnel, de la gestion des déchets s'élèvent à 8 466 000 € (contre 7 850 000 € en 2021).

Avec la ventilation suivante :

- Marchés de collecte des ordures ménagères .....	1 235 000 €
- Transfert et traitement des ordures ménagères.....	2 728 000 €
- Marchés de collecte en porte à porte emballages et papier .....	220 000 €
- Gestion et collecte des points d'apport volontaire emballages et papier.....	320 000 €
- Tri des emballages et du papier.....	700 000 €
- Gestion et collecte des points d'apport volontaire du verre .....	135 500 €
- Collecte des marchés forains de Vienne .....	66 000 €
- Collecte des cartons des professionnels.....	6 500 €
- Gestion des déchèteries .....	2 460 000 €
- Entretien des bacs et points d'apport volontaire .....	138 000 €
- Gestion des véhicules de collecte en régie.....	244 500 €
- Post exploitation du centre d'enfouissement technique .....	133 000 €
- Prévention des déchets.....	64 000 €
- Dépenses diverses de gestion .....	15 500 €

L'extension des consignes de tri mise en place le 1<sup>er</sup> octobre 2021 va commencer à produire pleinement ses effets sur les contrats de prestation relatifs à la collecte et au tri des emballages en 2022, compte tenu de l'augmentation des quantités à prendre en charge. Les crédits inscrits à ce titre passent ainsi de 1 086 000 € en 2021 à 1 240 000 € au BP 2022.

La croissance des montants affectés à la gestion des déchèteries (2 460 000 € contre 2 100 000 € en 2021) est principalement liée au coût de traitement des encombrants non valorisables, qui va subir à la fois l'augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes et une hausse des tarifs dans le cadre du renouvellement du marché.

Il convient également de souligner la poursuite des efforts sur la prévention des déchets et sur l'entretien des bacs et points d'apport volontaire, ainsi que la nécessité de procéder au curage du bassin de l'ancien centre d'enfouissement technique.

**Les recettes d'exploitation** de la gestion des déchets (hors fiscalité) s'élèvent à 1 455 000 € (contre 1 447 000 € en 2021) avec la décomposition suivante :

- Redevances spéciales .....	430 000 €
- Revente des matériaux .....	230 000 €
- Participations des éco des organismes.....	795 000 €

Malgré la morosité des cours sur la revente des matériaux, qui avait nécessité de revoir les recettes à la baisse en 2021 et qui devrait perdurer cette année, l'extension des consignes de tri permet de maintenir le niveau des recettes en 2022.

Le budget global de la gestion des déchets et son financement est explicité dans la présentation annexée pages 46 et 47 du présent rapport.

### 3.3 – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL (suite)

---

#### LA TRANSITION ENERGETIQUE ET LA BIODIVERSITE

Les dotations de cette thématique s'élèvent à 455 000 € (contre 268 000 € en 2021).

Avec la ventilation suivante :

- Charte forestière.....	16 000 €
- Lutte contre l'ambrosie .....	38 000 €
- Surveillance de la qualité de l'air.....	32 000 €
- Plan climat air énergie territorial (PCAET) .....	273 000 €
- Soutien à la biodiversité .....	62 000 €
- Programme économie circulaire.....	30 000 €
- Charges de gestion courante .....	4 000 €

L'enveloppe dédiée aux actions du **plan climat air énergie territorial (PCAET)**, qui s'élève à 273 000 € en 2022 contre 117 000 € dans le budget précédent, illustre l'impulsion que l'Agglo souhaite donner dans le domaine de la transition énergétique. Les crédits inscrits intègrent ainsi la montée en puissance de l'accompagnement à la rénovation énergétique (notamment 136 000 € pour la convention espace info énergie et 15 000 € pour le conseiller Citergie). Ils comprennent également la préparation de la deuxième phase du programme « Territoire à énergie positive » et un soutien renforcé aux projets de « Centrales villageoises » de production d'électricité (35 000 €).

Les crédits mobilisés en faveur de la **biodiversité** sont eux aussi en hausse, avec un montant global de 62 000 € contre 46 000 € en 2021. Ils comprennent la subvention au CONIB (25 000 €), le soutien à d'autres organismes et associations agissant en faveur de la biodiversité (22 000 €), le versement à la commune de Saint-Romain-en-Gal dans le cadre de la convention pour l'entretien de l'île Barlet (10 000 €) et une contribution à l'étude sur l'hypothèse du classement de ce site en espace naturel sensible (5 000 €).

Enfin, de nouvelles actions sont prévues au budget dans le domaine de **l'économie circulaire** (30 000 €), avec le soutien à la création d'une ressourcerie et l'accompagnement des communes à la gestion différenciée des espaces verts.

Ces efforts sont en partie financés par de nouvelles **recettes** qui s'élèvent au total à 95 000 €, contre 27 000 € en 2021.

#### LA MAINTENANCE DU PATRIMOINE ET LES MOYENS TECHNIQUES

Les dépenses de fonctionnement de cette thématique s'élèvent à 371 000 € (contre 358 200 € en 2021).

Avec la ventilation suivante :

- Maintenance et la gestion des bâtiments administratifs et techniques.....	205 500 €
- Gestion du parc de véhicules.....	150 300 €
- Autres moyens de service divers .....	15 200 €

**Dans la maintenance des bâtiments**, on trouve à la fois les consommations d'énergie et l'entretien. Ce sont ces dépenses qui expliquent la hausse prévue en 2022, compte tenu du nouveau bâtiment des ateliers à Gémens et de l'externalisation d'une plus grande partie du ménage.

**Dans la gestion du parc des véhicules**, on trouve le carburant et l'entretien des véhicules légers, utilitaires et techniques.

**Les autres moyens** sont constitués essentiellement des frais d'annonce des marchés transversaux passés par le service de la commande publique.

**La seule recette** dans ce domaine d'activité est la participation du département du Rhône aux charges de la MSP de Condrieu.

### 3.3 – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL (suite)

---

#### LE SOUTIEN AUX EVENEMENTS INTERCOMMUNAUX

La dotation pour cette thématique est de 76 000 € (idem en 2021).

Dans les manifestations de rayonnement communautaire, on trouve essentiellement le Festival de l'Humour, Ciné Eté et la course de l'Ecureuil.

#### LE FINANCEMENT DE LA FOURRIERE ANIMALE

Le financement des fourrières animales est de 73 000 € (contre 72 000 € en 2021) au titre de la convention avec la SPA de Brignais.

Le coût par habitant dans le cadre de la convention avec la SPA est de 0,80 € depuis 2020.

#### LA CONTRIBUTION AU SERVICE INCENDIE

Elle s'élève à 2 800 000 € dont :

- SDIS Isère	2 470 000 €
- SDMIS Rhône	330 000 €

#### **3.3.6 – LES AUTRES DEPENSES CENTRALISEES A CARACTERE GENERAL**

Ces dépenses s'élèvent à 1 758 000 € (contre 1 628 000 € en 2021).

On trouve ici :

- L'administration générale et les autres dépenses centralisées .....	453 000 €
- L'assemblée communautaire .....	398 000 €
- La communication .....	475 000 €
- L'informatique et le système d'information .....	432 000 €

**Dans les dépenses d'administration générale** on trouve les assurances (245 000 €), incluant cette année une provision pour un audit, et diverses charges centralisées (affranchissement, fournitures, réceptions, études, honoraires, impressions, etc.). Les crédits 2022 prévoient en outre une assistance à maîtrise d'ouvrage pour finaliser la mise en place du règlement général sur la protection des données.

**Le budget de l'assemblée communautaire** concerne les indemnités des élus (ainsi que la cotisation patronale afférente) et des dépenses diverses (missions, formation, soutien à l'amicale des élus). Il est stable par rapport au budget prévu en 2021.

**Le budget de la communication** se décompose en deux parties :

- la communication institutionnelle (247 000 € en 2022 contre 225 000 € en 2021) qui comprend le magazine Agglo Mag, l'édition des rapports d'activités et divers supports ou événements d'ordre institutionnel,
- la communication liée aux actions dans les différents domaines de compétence de Vienne Condrieu Agglomération (228 000 € en 2022 contre 170 000 € en 2021). La hausse sensible de ce budget est liée pour l'essentiel à une amélioration de la promotion économique et à la communication qui va être mise en place autour de l'évaluation et du plan local de santé.

**Le budget de fonctionnement de l'informatique** est de 432 000 € en 2022 (contre 423 000 € en 2021). Il s'agit à la fois des dépenses de maintenance des postes et du réseau, des licences, des copieurs et des dépenses de télécommunications.



# **LE FONCTIONNEMENT DES BUDGETS ANNEXES**

**4 - Les transports et déplacements**

**5 - L'immobilier d'entreprises**

**6 - Les zones économiques**

**7 - La base de loisirs de Condrieu**

**8 - L'assainissement**

**9 – L'eau potable**

## 4 - LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

Conformément aux orientations budgétaires, le budget de fonctionnement des transports se présente synthétiquement comme suit :

RECETTES		DEPENSES	
• Versement transport	5 160 000 €	• Financement DSP transports urbains, interurbains et scolaires	9 627 000 €
• Financement transports scolaires	5 760 000 €	• Entretien réseau et billettique transports urbains	128 000 €
• Recettes modes doux de déplacement	19 000 €	• Transports scolaires (lignes interurbaines)	150 100 €
• Recettes exploitation diverses	44 000 €	• Autres charges d'exploitation	81 800 €
• Subventions équilibre du budget principal	800 000 €	• Modes doux de déplacement	219 200 €
		• Intermodalité des transports	57 000 €
		• Fonctionnement du service	477 400 €
		• Frais financiers	21 500 €
<b>S/Total recettes réelles.....</b>	<b>11 783 000 €</b>	<b>S/Total dépenses réelles.....</b>	<b>10 762 000 €</b>
• Op. d'ordre amortissement des subventions reçues	129 000 €	• Op. d'ordre amortissement des immobilisations	1 150 000 €
<b>TOTAL RECETTES.....</b>	<b>11 912 000 €</b>	<b>TOTAL DEPENSES.....</b>	<b>11 912 000 €</b>

Rappelons que le budget annexe des transports et déplacements regroupe les activités suivantes :

- l'exploitation des transports urbains et interurbains,
- le service des transports scolaires,
- la politique en faveur des modes doux de déplacements.

Ce budget est financé par :

- le produit du versement transport acquitté par les entreprises de plus de 11 salariés,
- la participation de la région issue des conventions passées initialement avec les départements de l'Isère et du Rhône, ainsi que la DGD de l'Etat, pour le financement des transports scolaires,
- quelques recettes diverses d'exploitation,
- la subvention d'équilibre du budget principal.

Pour 2022, la structure des recettes et des dépenses de fonctionnement est modifiée.

En recettes, on fait l'hypothèse d'un rebond du versement mobilité, qui semble être confirmée par le produit perçu en 2021. Cette dynamique permet de diminuer la subvention d'équilibre en provenance du budget principal.

En dépenses, c'est le passage en délégation de service public (DSP) pour l'ensemble de l'offre de transports communautaire (transports urbains, interurbains et scolaires) qui modifie la structure du budget, avec désormais près de 90% des dépenses consacrés à la DSP. Le coût global d'exploitation des transports en commun reste toutefois stable, avec une prévision de 9 986 900 € en 2022 contre 9 940 600 € au BP 2021.

L'autre évolution marquante au sein des dépenses porte sur le renforcement de la politique mode doux, avec notamment la montée en puissance des vélos en libre-service FREDO.

## 5 - LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET IMMOBILIER D'ENTREPRISES

Conformément aux orientations budgétaires, le budget de fonctionnement de l'immobilier d'entreprises se présente comme suit :

RECETTES		DEPENSES	
• Loyers et charges	397 900 €	• Charges de gestion à caractère général	274 000 €
• Produits exceptionnels	100 €	• Charges exceptionnelles	3 000 €
• Subvention équilibre du budget principal	166 000 €	• Intérêts de la dette	5 000 €
<b>S/Total recettes réelles.....</b>	<b>564 000 €</b>	<b>S/Total dépenses réelles.....</b>	<b>282 000 €</b>
• Op. d'ordre amortissement des subventions reçues	18 000 €	• Op. d'ordre amortissement des immobilisations	300 000 €
		• Op. d'ordre virement	0 €
<b>TOTAL RECETTES.....</b>	<b>582 000 €</b>	<b>TOTAL DEPENSES.....</b>	<b>582 000 €</b>

Ce budget annexe prend en compte les charges de gestion des bâtiments à vocation économique :

- du site de Saint-Germain à Vienne : bâtiment Orion, hôtel d'entreprises Ellipse, pépinière Ariane, site ex-EDF rue Denfert Rochereau, salon de coiffure et restaurant « l'Espace »,
- du site « Clé du Rhône », dit aussi « Logistirail », sur la zone du Trye à Saint-Romain-en-Gal,
- du pavillon du tourisme,
- et désormais de la maison du festival.

Il est financé par les loyers et les charges facturés aux utilisateurs de ces bâtiments, ainsi que par une subvention d'équilibre du budget principal qui participe au financement de l'amortissement des investissements.

Pour 2022, ce budget annexe bénéficie d'un retour à la normale de ses recettes, après une année 2021 où le produit des loyers et charges avait été minoré au BP dans le contexte de la crise sanitaire, en vue d'exonérer certaines entreprises locataires. S'ajoute à partir de cette année le loyer de la maison du festival. Le tout permet de diminuer légèrement la subvention d'équilibre du budget principal qui passerait de 186 800 € en 2021 à 166 000 € en 2022.

La légère augmentation des dépenses est liée aux charges nouvelles de la Maison du festival, qui se composent pour moitié de taxes foncières et pour le reste de contrats de maintenance et de contrôles obligatoires.

## 6 - LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ZONES ECONOMIQUES

Conformément aux orientations budgétaires, le budget de fonctionnement des zones économiques se présente comme suit :

RECETTES		DEPENSES	
• Ventes de terrains	388 000 €	• Etudes, travaux et acquisitions foncières	40 000 €
• Subvention équilibre budget principal	28 000 €	• Taxes foncières	28 000 €
<b>S/Total recettes réelles.....</b>	<b>416 000 €</b>	<b>S/Total dépenses réelles.....</b>	<b>68 000 €</b>
• Op. d'ordre entrées de stock	40 000 €	• Op. d'ordre sorties de stock	388 000 €
<b>TOTAL RECETTES.....</b>	<b>456 000 €</b>	<b>TOTAL DEPENSES.....</b>	<b>456 000 €</b>

Ce budget obéit à une comptabilité de stocks avec d'importantes écritures d'ordre.

Ainsi les études et travaux sont d'abord comptabilisés sous forme de « mouvements réels » en section de fonctionnement, avant d'être transférés en investissement par le jeu des entrées / sorties de stocks.

Au BP 2022, ce budget prévoit 40 000 € d'études, travaux et acquisitions foncières pour l'aménagement de diverses zones se détaillant comme suit :

- Espace Saint-Germain 5 000 €
- Zone du Rocher à Estrablin 20 000 €
- Zone de Monplaisir-Abbaye à Pont-Evêque 10 000 €
- Zone du Plateau à Trèves 5 000 €

L'ensemble est financé par des cessions de terrains et une subvention d'équilibre en provenance du budget principal, qui couvre les dépenses non prises en compte dans les variations de stocks.

## 7 - LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET BASE DE LOISIRS DE CONDRIEU

Conformément aux orientations budgétaires, le budget de fonctionnement de la base de loisirs de Condrieu se présente comme suit :

RECETTES		DEPENSES	
• Redevance versée par le fermier	44 000 €	• Charges de gestion à caractère général	47 000 €
• Subvention d'équilibre du budget principal	138 000 €	• Intérêts de la dette	20 000 €
<b>S/Total recettes réelles.....</b>	<b>182 000 €</b>	<b>S/Total dépenses réelles.....</b>	<b>67 000 €</b>
• Op. d'ordre amortissement des subventions	44 000 €	• Op. d'ordre amortissement des immobilisations	60 000 €
		• Op. d'ordre virement	99 000 €
<b>TOTAL RECETTES.....</b>	<b>226 000 €</b>	<b>TOTAL DEPENSES.....</b>	<b>226 000 €</b>

Ce budget annexe, créé en 2018 suite à la dissolution du SYRIPEL et à la reprise de la base de loisirs par Vienne Condrieu Agglomération, est géré en délégation de service public.

Ce budget se caractérise par une très grande stabilité en 2022.

## 8 - LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Conformément aux orientations budgétaires, le budget de fonctionnement de l'assainissement se présente comme suit :

RECETTES		DEPENSES	
• Produit redevance assainissement collectif	4 948 000 €	• Charges de gestion à caractère général	2 391 000 €
• Produit redevance assainissement non collectif	81 000 €	• Dépenses de personnel	1 481 000 €
• Produit PFAC (participation au financement assainissement collectif)	400 000 €	• Autres charges de gestion courante	229 000 €
• Redevance rejets non domestiques	290 000 €	• Intérêts de la dette	429 000 €
• Subventions Agence de l'eau	275 000 €	• Charges exceptionnelles et divers	90 000 €
• Aides Agence de l'eau sur SPANC	25 000 €		
• Contribution eaux pluviales (budget principal)	242 000 €		
• Vente de gaz (STEP)	300 000 €		
• Recettes des conventions avec Ternay, Oytier-Saint-Oblas et le syndicat de Plaine Lafayette	350 000 €		
<b>S/Total recettes réelles.....</b>	<b>6 911 000 €</b>	<b>S/Total dépenses réelles.....</b>	<b>4 620 000 €</b>
• Op. d'ordre amortissement des subventions	507 000 €	• Op. d'ordre amortissement des immobilisations	2 661 000 €
		• Op. d'ordre virement	137 000 €
<b>TOTAL RECETTES.....</b>	<b>7 418 000 €</b>	<b>TOTAL DEPENSES.....</b>	<b>7 418 000 €</b>

Ce budget annexe porte sur le service industriel et commercial de l'assainissement. A ce titre il s'agit d'un budget annexe à autonomie financière qui est intégralement financé par ses ressources propres. Etant assujetti à la TVA, il est budgété en montants hors taxes.

Concernant les communes d'Echalas, Loire sur Rhône et Saint Romain en Gier, il est rappelé que le SYSEG exerce la compétence assainissement collectif et assainissement non collectif en lieu et place de Vienne Condrieu Agglomération.

Le SYSEG se finançant uniquement par les redevances perçues auprès des usagers, les dépenses ou recettes correspondant à ces communes n'apparaissent par conséquent pas dans le budget assainissement.

## 8 - LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT (suite)

---

Le budget 2022 de l'assainissement se situe en continuité par rapport à celui de 2021

Concernant les recettes de fonctionnement, il convient de relever les points suivants :

- Les recettes de la redevance d'assainissement collectif sont en augmentation de 130 000 €, ce qui s'explique d'une part par la prise en compte des tarifs de l'assainissement votés pour l'année 2022 et d'autre part par la légère croissance des volumes facturés en assainissement constatée sur le périmètre de l'agglomération.
- Les recettes issues de la vente de bio méthane estimées à 300 000 € pour 2022 sont stables par rapport à 2021.
- Les subventions de fonctionnement versées par l'Agence de l'eau : les primes d'épuration versées par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse sont estimées en augmentation de 40 000 € par rapport aux montants prévus l'année précédente. Cette estimation est basée sur les montants effectivement encaissés en 2021 et sur le fait que la prime pour épuration versée par l'Agence de l'eau doit, après plusieurs années de baisse continue, être stabilisée à compter de 2022.

Concernant les dépenses de fonctionnement, les points suivants sont à remarquer :

- Les charges de gestion à caractère général connaissent une légère augmentation de 26 000 €. Cette augmentation s'explique notamment par une hausse prévue des dépenses liées au transport des boues (+ 40 000 €) compensée notamment par les efforts faits sur le budget maintenance de la station d'épuration (- 20 000 €).
- Les charges de personnel sont quant à elle en augmentation (+ 56 000 €). Celle-ci s'explique principalement par la progression de carrière des agents de la direction, dont un nombre important doit voir son indice revalorisé au cours de l'année 2022. Par ailleurs, il convient de rappeler qu'un certain nombre de fonctions (direction, maîtrise d'ouvrage, gestion clientèle, releveurs) fait l'objet d'une ventilation comptable entre le budget de l'eau potable et celui de l'assainissement.
- Les charges financières sont en diminution de 43 000 €. Aucun nouvel emprunt n'ayant été souscrit par le budget assainissement depuis 2018, celui-ci est sur une trajectoire de désendettement.
- Les dotations aux amortissements sont en augmentation de 37 000 €, en lien notamment avec l'intégration définitive des travaux d'extension de la station d'épuration de Vienne Sud. Concernant ce poste de dépense, il convient de rappeler que la norme comptable s'appliquant au budget assainissement impose d'amortir toutes les dépenses d'investissement.

## 9 - LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET EAU POTABLE

Conformément aux orientations budgétaires, le budget de fonctionnement de l'eau potable se présente comme suit :

RECETTES		DEPENSES	
• Ventes d'eau aux abonnés	4 365 000 €	• Charges de gestion à caractère général	959 000 €
• Conventions de vente d'eau à d'autres collectivités	180 000 €	• Dépenses de personnel	936 000 €
• Autres taxes et redevances	80 000 €	• Autres charges de gestion courante	504 000 €
• Facturation travaux en régie	50 000 €	• Intérêts de la dette	220 000 €
• Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	238 000 €	• Charges exceptionnelles et divers	28 000 €
• Remboursements de frais et revenus des immeubles	19 000 €	• Atténuation de produits	653 000 €
• Redevance pour pollution d'origine domestique	415 000 €		
• Redevance assainissement collectif	2 575 000 €	• Reversement redevance assainissement	2 575 000 €
• Redevance prélèvement	180 000 €		
<b>S/Total recettes réelles.....</b>	<b>8 102 000 €</b>	<b>S/Total dépenses réelles.....</b>	<b>5 875 000 €</b>
• Op. d'ordre amortissement des subventions	372 000 €	• Op. d'ordre amortissement des immobilisations	1 753 000 €
		• Op. d'ordre virement	846 000 €
<b>TOTAL RECETTES.....</b>	<b>8 474 000 €</b>	<b>TOTAL DEPENSES.....</b>	<b>8 474 000 €</b>

Ce budget annexe porte sur le service industriel et commercial de l'eau potable. A ce titre il s'agit d'un budget annexe à autonomie financière qui est intégralement financé par ses ressources propres. Etant assujetti à la TVA, il est budgété en montants hors taxes.

Le budget 2022 intègre les conséquences de la dissolution du syndicat des eaux de Chonas-Saint Prim-Saint Clair et de la reprise en régie d'une partie de la commune de Chonas l'Amballan.

## 9 - LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET EAU POTABLE (suite)

---

Il convient de rappeler également que ce budget ne concerne pas les communes pour lesquelles les syndicats suivants exercent directement la compétence eau potable :

- Syndicat des eaux du Mont du Lyonnais : Longes, Trèves, les Haies, Echalas, Saint-Romain-en-Gier, Ampuis-haut, Condrieu-haut, Loire-sur-Rhône-haut, Saint-Cyr-sur-le-Rhône-haut
- Syndicat des eaux de Septème-Luzinay-Oytier : Septème et Luzinay

Syndicat des eaux de Gerbey Bourrassonnes : Reventin-Vaugris et Chonas-l'Amballan (pour partie)

Les principales recettes de fonctionnement de ce budget annexe sont :

- Les recettes issues des ventes d'eau aux abonnés : ces dernières sont en très légère diminution par rapport au budget 2021 (- 2 000 €), bien qu'elles intègrent les recettes supplémentaires suite à la prise de la compétence sur Chonas l'Amballan (+ 50 000 €). Cette estimation est basée sur les sommes effectivement encaissées en 2021 et sur une approche prudentielle. Il convient de rappeler que conformément aux orientations prises, aucune modification tarifaire n'est prévue pour l'année 2022.
- Les recettes issues de conventions de vente d'eau à d'autres collectivités restent stables par rapport à 2021. Il s'agit principalement des recettes issues des conventions de vente d'eau conclues d'une part entre la ville de Vienne et le SIE de Saint Romain-Sainte Colombe, la commune de Jardin, la commune des Côtes-d'Arey et le SIE de l'Amballon et d'autre part entre la commune d'Ampuis et les communes de Condrieu, Tupin-et-Semons et Saint-Cyr-sur-le-Rhône. Dans le cadre du transfert, ces conventions ont été maintenues et transférées à Vienne Condrieu Agglomération.
- Les recettes issues des travaux réalisés par le service des eaux sur la Ville de Vienne (frais de branchement, extension de réseaux) sont stables par rapport à 2021.
- Les redevances pour le prélèvement sur les ventes d'eau restent stables également.
- Les prélèvements faits pour le compte de l'Agence de l'eau : il s'agit des prélèvements des redevances pollution et pour la modernisation des réseaux de collecte faits par la régie des eaux de Vienne pour le compte de l'Agence de l'eau et reversés ensuite à cette dernière. Il s'agit donc d'une opération budgétairement neutre.
- La redevance assainissement : 2 575 000 €. Cette recette concerne la perception de la redevance assainissement sur le périmètre de la commune de Vienne gérée en régie. En effet, afin de simplifier et d'améliorer le recouvrement des redevances eau potable et assainissement sur la Ville de Vienne, il a été décidé que le budget annexe de l'eau potable percevrait les redevances d'assainissement et les reverserait ensuite au budget annexe de l'assainissement.

Les principales dépenses de fonctionnement de ce budget annexe sont :

- Les dépenses de fonctionnement général : ces dernières augmentent de 105 000 € par rapport à 2021. Cette hausse s'explique notamment par l'impact de la reprise en régie de Chonas l'Amballan (+ 16 000 €), le lancement prévu d'un audit technique du site de Gémens (40 000 €), le lancement d'une étude sur les zones d'intérêt futur (15 000€) et la hausse prévue des achats de matériel (+ 10 000 €).
- Les dépenses de personnel sont stabilisées (+ 8 000 € par rapport à 2021).
- Les frais financiers sont en baisse de 35 000 € par rapport à 2021, aucun nouvel emprunt n'ayant été souscrit depuis la reprise des emprunts souscrits par les collectivités précédemment compétentes.
- Les versements à l'Agence de l'eau au titre des redevances pollution et modernisation sont estimés en baisse de 54 000 € par rapport à 2021. Cette baisse est basée sur les montants effectivement reversés les

années précédentes. A ceux-ci vient s'ajouter la redevance versée au même organisme au titre des prélèvements d'eau pour 180 000 €, qui figure dans les dépenses de fonctionnement général.

- Le reversement de la redevance assainissement au budget annexe de l'assainissement comme expliqué plus haut.
- Les autres charges de gestion courante regroupent essentiellement les contributions versées au SMEP pour les communes de Chasse-sur-Rhône et Loire-sur-Rhône (160 000 €), en baisse de 10 000 € par rapport à l'année 2021 compte tenu des contributions effectivement reversées au syndicat, les conventions de mutualisation avec la ville de Vienne (71 000 €), ainsi que les estimations relatives aux admissions en non-valeur (70 000 €) et aux dégrèvements (200 000 €).

10 -

# L'INVESTISSEMENT

## 10.1 - L'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

(Investissements réels, hors opérations d'ordre et remboursement du capital de la dette)

### LES INVESTISSEMENTS PAR BUDGETS

Budgets	Montants
Budget principal	19 866 000 €
Transports et déplacements	1 383 000 €
Immobilier d'entreprises	2 025 000 €
Zones économiques	40 000 €
Base de loisirs de Condrieu	80 000 €
Assainissement	3 866 000 €
Eau potable	2 691 000 €
Parc de stationnement Saint-Germain	2 000 000 €
<b>TOTAL dépenses investissement</b>	<b>31 951 000 €</b>

### LES INVESTISSEMENTS PAR DOMAINES D'INTERVENTION

Intitulés	Montants
▪ L'économie et le tourisme .....	5 744 000 €
▪ L'aménagement et la rénovation urbaine .....	655 000 €
▪ Les transports et déplacements .....	1 383 000 €
▪ L'environnement et la gestion des déchets.....	1 605 000 €
▪ La voirie communautaire.....	6 879 000 €
▪ L'assainissement, l'eau potable, les eaux pluviales et les rivières.....	8 657 000 €
▪ Les équipements sportifs et les piscines.....	4 824 000 €
▪ La petite enfance et la téléalarme.....	817 000 €
▪ La politique de l'habitat.....	531 000 €
▪ La maintenance du patrimoine, l'informatique et l'administration générale.....	856 000 €
<b>TOTAL dépenses investissement</b>	<b>31 951 000 €</b>

## 10.2 – L'INVESTISSEMENT – LES PRIORITES ET POINTS FORTS DU BUDGET 2022

---

Le budget d'investissement évolue encore à la hausse en 2022, avec un montant total en augmentation de plus de 3,5 M€ par rapport au budget précédent. Il reflète ainsi la mise en œuvre soutenue des ambitions du projet d'agglomération, avec la réalisation en cours de plusieurs programmes importants et l'engagement de nouvelles opérations pour l'avenir.

L'ensemble des domaines d'intervention est servi, mais l'accent est mis cette année sur les infrastructures, avec des crédits en croissance significative sur le cycle de l'eau et la voirie. Par ailleurs, un nouveau cycle d'investissements est engagé dans le domaine de la petite enfance afin de poursuivre l'amélioration des équipements existants.

Ces priorités se retrouvent dans les points forts suivants :

- **Sur l'économie et le tourisme** : il ressort du budget 2022 un effort marqué sur le site de l'espace Saint Germain avec la réinscription des crédits nécessaires au démarrage des travaux du parking en ouvrage et, au titre du budget immobilier d'entreprises, la réalisation du projet d'hôtel d'entreprises dans le bâtiment Ellipse. Dans le domaine de l'immobilier d'entreprises, il convient de noter également la poursuite de la réhabilitation du site logistique embranché de St-Romain en Gal et l'acquisition d'un tènement industriel zone de l'Abbaye à Pont-Evêque, destiné à être commercialisé sous la forme d'un bail à construction. Les principaux crédits dédiés au tourisme portent sur la fin de l'opération « maison du festival de Jazz », la poursuite de la mise en œuvre du schéma touristique (voir détail au point 10.3) et le démarrage des travaux d'extension de la halte fluviale.
- **Dans le domaine des transports** : le renouvellement du matériel roulant se poursuit en 2022, avec notamment l'acquisition d'un nouveau bus alimenté au gaz naturel véhicules. Il est également proposé de préparer l'avenir avec la création d'un programme annuel de réserves foncières et l'inscription de crédits d'études pour la halte ferroviaire de Reventin-Vaugris, le réaménagement de la gare routière des Allobroges, ou encore le renouvellement du système billettique.
- **Sur la gestion des déchets** : l'effort sur le déploiement des conteneurs enterrés est encore accru en 2022. Il est par ailleurs proposé de lancer les études relatives à deux projets concernant les déchèteries : l'extension de la déchèterie d'Ampuis et la mise en place d'un système de télésurveillance.
- **Sur la transition énergétique** : le budget 2022 prévoit les crédits nécessaires au lancement d'une nouvelle opération visant à soutenir le remplacement des foyers bois non conformes (prime air bois).
- **Sur la voirie et les infrastructures** : le budget 2022 maintient un effort soutenu dans les différentes enveloppes détaillées ci-après. Elle prévoit également le lancement de nouvelles opérations d'aménagement dans le cadre du plan de mobilité et la montée en puissance des crédits destinés au maintien à niveau et à la reconstruction des ouvrages d'art.
- **Sur les réseaux d'assainissement** : l'année 2022 sera à nouveau marquée par d'importants crédits consacrés au raccordement de la commune d'Eyzin-Pinet à la STEP de Vienne Sud et la poursuite des opérations d'extension, de réhabilitation et de mise en séparatif notamment à Saint-Cyr sur le Rhône, Luzinay, Ampuis, Vienne ou encore Pont-Evêque. Il est également prévu le lancement du schéma directeur de l'assainissement.
- **Sur les équipements relatifs à l'eau potable** : le budget 2022 inclut comme en assainissement le lancement d'un schéma directeur sur l'ensemble du territoire. Dans l'attente du programme d'investissement qui en découlera, l'Agglo poursuit la politique de renouvellement de réseaux menée par les collectivités précédemment compétentes, les principales opérations 2022 portant sur Ampuis et Vienne (secteur ex syndicat Nord de Vienne).

- **Sur les eaux pluviales, le ruissellement et les rivières** : comme dans les autres domaines du cycle de l'eau, l'année 2022 se caractérise par une hausse sensible des crédits proposés. En ce qui concerne les eaux pluviales, cette évolution est en lien avec la montée en puissance des travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement et le renouvellement du matériel de la station de pompage Vienne Sud. Dans le domaine du ruissellement et des rivières, elle s'explique notamment par la réalisation de travaux rendus nécessaires par l'aggravation des phénomènes pluvieux.
- **Sur les équipements sportifs** : l'élément marquant de l'année 2022 est l'inscription des crédits nécessaires à la poursuite des travaux sur le stade nautique à Saint-Romain en Gal. Le budget d'investissement prend également en compte le maintien à niveau des piscines de Loire sur Rhône et Villette de Vienne transférées à Vienne Condrieu Agglomération. Par ailleurs, des crédits nouveaux sont proposés pour l'amélioration du stand de tir à Vienne, tandis que les terrains de beach-volley à St Romain en Gal et l'installation de brise-soleil dans le gymnase de l'Isle sont reconduits.
- **Sur la petite enfance** : l'essentiel des crédits proposés pour 2022 est consacré aux travaux de restructuration de l'EAJE de Malissol et de rénovation des Petits Mariniers et de la cour de la Clé des Champs, tandis que se poursuit le programme de réaménagement et d'équipement en matériel professionnel des espaces buanderie et restauration. Il est également proposé d'inscrire le diagnostic nécessaire à la mise aux normes des établissements en regard du nouveau cadre réglementaire.
- **Sur la maintenance du patrimoine et l'administration générale** : le budget 2022 s'inscrit dans la continuité de l'année précédente, avec toutefois la proposition de nouveaux crédits pour le lancement de la rénovation énergétique du bâtiment Antarès et l'élaboration du schéma directeur du numérique dans les écoles.

## 10.3- LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT PAR DOMAINES D'INTERVENTION

**L'économie et le tourisme**..... 5 744 000 €  
(contre 7 306 000 € en 2021)

L'essentiel des inscriptions concerne les opérations suivantes :

- L'aménagement de zones économiques .....	40 000 €
- La signalétique des zones existantes .....	10 000 €
- Le pôle tertiaire Saint-Germain .....	145 000 €
- L'immobilier d'entreprises .....	2 025 000 €
- Le soutien au commerce et à l'agriculture .....	200 000 €
- L'extension de la halte fluviale .....	300 000 €
- Les études pour le belvédère de Tupin et Semons .....	99 000 €
- La signalétique touristique .....	90 000 €
- L'aménagement touristique des espaces publics .....	70 000 €
- Les aires de camping-cars .....	50 000 €
- L'aménagement de sites touristique (sites de Maison Blanche et de l'île Barlet, programme annuel de maintien à niveau et sécurisation du patrimoine) .....	79 000 €
- Le renouvellement des équipements de l'office de tourisme .....	30 000 €
- La maison du festival .....	496 000 €
- Les équipements de Jazz à Vienne .....	30 000 €
- La base de loisirs de Condrieu .....	80 000 €
- Le parking de l'espace Saint-Germain .....	2 000 000 €

**L'aménagement et la rénovation urbaine**..... 655 000 €  
(contre 560 000 € en 2021)

Les inscriptions en dépenses concernent les opérations suivantes :

- L'aménagement de Vienne Sévenne (conventions Epora) .....	155 000 €
- Le programme de rénovation urbaine Vallée de la Gère (NPNRU) .....	150 000 €
- Les réserves foncières .....	50 000 €
- Les PLU des communes (équilibré en recettes) .....	300 000 €

**Les transports**..... 1 383 000 €  
(contre 1 295 000 € en 2021)

Dans ce domaine nous avons :

- Le renouvellement du matériel roulant et le maintien à niveau du réseau .....	614 000 €
- Le système de billettique (maintien à niveau et études renouvellement) .....	50 000 €
- La poursuite de la mise en accessibilité .....	60 000 €
- Les aménagements complémentaires sur la plateforme de mobilité .....	200 000 €
- Les premières études de la halte ferrée de Reventin-Vaugris, de la gare routière des Allobroges et du parking relais du boulevard Pacatianus .....	100 000 €
- Le programme de réserve foncière dans le cadre du plan de mobilité .....	230 000 €
- La poursuite du programme d'action en faveur des modes doux .....	112 000 €
- La révision du PDU .....	15 000 €
- Les moyens informatiques du service .....	2 000 €

## 10.3- LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT PAR DOMAINES D'INTERVENTION (suite)

### **La gestion des déchets et la transition énergétique..... 1 605 000 €**

(contre 1 664 000 € en 2021)

Pour ce domaine nous avons :

- Le maintien à niveau des matériels de collecte .....	30 000 €
- Le renouvellement des bacs .....	183 000 €
- L'aménagement et la densification du réseau des points d'apport volontaire .....	139 000 €
- Le renouvellement des composteurs .....	40 000 €
- Le programme de maintien à niveau des déchèteries .....	67 000 €
- Les études préalables à l'extension de la déchèterie d'Ampuis .....	65 000 €
- Le lancement du projet de télésurveillance des déchèteries .....	60 000 €
- La poursuite du déploiement des conteneurs enterrés .....	831 000 €
- Les travaux du quai de transfert de Saint-Alban .....	30 000 €
- Le programme relatif au CET (post exploitation) .....	57 000 €
- Les équipements techniques TEPOS .....	3 000 €
- Les actions du plan climat air énergie territorial .....	10 000 €
- Le soutien au remplacement des foyers bois non conformes .....	90 000 €

### **La voirie communautaire et les infrastructures ..... 6 879 000 €**

(contre 5 598 000 € en 2021)

On retrouve ici les opérations suivantes :

- L'enveloppe « conventionnelle » travaux de voirie .....	2 300 000 €
- Les travaux de voirie sur fonds propres .....	1 504 000 €
- Les réfections de voiries dans les zones économiques .....	300 000 €
- Les participations aux aménagements de sécurité liés au PDU .....	300 000 €
- Le programme abords collège de l'Isle dans le cadre du plan mobilité .....	576 000 €
- Les études d'aménagement du cours Brillier dans le cadre du plan de mobilité .....	360 000 €
- Les études pour la réfection du mur du belvédère à Tupin et Semons .....	33 000 €
- La participation à l'échangeur Vienne Sud .....	477 000 €
- Les premières études relatives à l'aménagement de la rue Dr Trénel à Sainte Colombe, au contournement de Longes et au réaménagement de l'entrée nord de Vienne .....	129 000 €
- Le maintien à niveau des ouvrages d'art communautaires .....	300 000 €
- L'opération spécifique relative au pont du Palefrenier .....	210 000 €
- L'aménagement de pistes cyclables .....	120 000 €
- La modernisation de l'éclairage public des zones économiques et espaces extérieurs .....	50 000 €
- L'aménagement des points noirs des circuits de collecte des déchets .....	50 000 €
- Le programme annuel de renouvellement du matériel et des véhicules .....	170 000 €

### **L'habitat ..... 531 000 €**

(contre 543 000 € en 2021)

Les crédits prévus portent sur :

- Les constructions de logements sociaux (participations aux communes au titre du PLH ou de l'ANRU) .....	160 000 €
- Les opérations de réhabilitation (aides aux bailleurs sociaux) .....	130 000 €
- Le soutien à la réhabilitation dans le cadre de l'OPAH .....	38 000 €
- Le soutien à la réhabilitation dans le cadre du NPNRU Vallée de la Gère .....	100 000 €
- L'aide en faveur du parc public en soutien au PLH .....	28 000 €
- La suite de l'étude sur le futur PLH de l'Agglo .....	35 000 €
- Le programme annuel de travaux sur les aires d'accueil des gens du voyage .....	40 000 €

## 10.3- LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT PAR DOMAINES D'INTERVENTION (suite)

**L'assainissement, l'eau potable, les eaux pluviales et les rivières ..... 8 657 000 €**  
(contre 4 828 000 € en 2021)

Les crédits proposés pour 2022 se décomposent comme suit :

- Sur le budget annexe assainissement, travaux de modernisation, de création et d'extension des réseaux + maintien à niveau des stations d'épuration + schéma directeur ..... 3 866 000 €
- Sur le budget annexe eau potable, travaux de résorption des fuites sur les réseaux + maintien à niveau des stations de production + schéma directeur ..... 2 691 000 €
- Sur le budget principal, travaux et contribution réseaux eaux pluviales, travaux d'accompagnement des mises en séparatif et de résorption des risques de saturation et de débordement + contribution au budget annexe de l'assainissement + participations auprès du SYSEG ..... 920 000 €
- Sur le budget principal, travaux eaux de ruissellement et rivières, travaux de protection du territoire contre les risques d'inondation + participation au SYGR ..... 1 180 000 €

**Les équipements sportifs ..... 4 824 000 €**  
(contre 5 418 000 € en 2021)

On trouve les opérations marquantes suivantes :

- Les travaux de maintien à niveau et les équipements des gymnases ..... 170 000 €
- L'équipement et les travaux annuels pour les terrains de sports ..... 17 000 €
- Le maintien à niveau du stand de tir de Reventin-Vaugris ..... 132 000 €
- L'aménagement de terrains de beach-volley ..... 130 000 €
- Le maintien à niveau des piscines (Eyzin-Pinet, Loire sur Rhône et Villette de Vienne) ..... 155 000 €
- Le nouveau bassin et la réhabilitation du stade nautique à Saint-Romain-en-Gal ..... 4 200 000 €
- L'actualisation du schéma directeur des équipements sportifs ..... 20 000 €

**La petite enfance et la téléalarme ..... 817 000 €**  
(contre 270 000 € en 2021)

L'année 2022 comprend les crédits d'investissement suivants :

- Les travaux d'aménagement et de maintien à niveau des EAJE existants ..... 80 000 €
- Des travaux plus spécifiques à l'EAJE Grain d'Aile et au RPE des Cèdres ..... 47 000 €
- La restructuration de l'EAJE de Malissol et la rénovation de l'EAJE des Petits Mariniers ..... 400 000 €
- La rénovation des espaces buanderie et restaurant des EAJE ..... 80 000 €
- La rénovation de la cour de la clé des champs ..... 50 000 €
- Les études pour la mise aux normes des établissements ..... 30 000 €
- Le renouvellement des matériels de téléalarme ..... 130 000 €

**La maintenance du patrimoine, l'informatique et l'administration générale ..... 856 000 €**  
(contre 896 000 € en 2021)

Il s'agit des opérations suivantes :

- Le maintien à niveau des bâtiments administratifs et techniques ..... 60 000 €
- La rénovation énergétique d'Antarès (études) ..... 50 000 €
- Le maintien à niveau des équipements techniques ..... 45 000 €
- Le maintien à niveau de l'aérodrome de Reventin-Vaugris et des sentiers ..... 23 000 €
- L'informatique de Vienne Condrieu Agglomération ..... 300 000 €
- La dématérialisation de l'urbanisme ..... 90 000 €
- L'informatique des écoles ..... 180 000 €
- L'accompagnement à l'élaboration et la mise en œuvre du schéma directeur du numérique dans les écoles ..... 38 000 €
- Le maintien à niveau des outils de communication (site internet et banque d'images du territoire) ..... 40 000 €
- La signalétique des équipements communautaires ..... 30 000 €

## 10.4- LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

La structure de financement de l'investissement se présenterait comme suit pour les différents budgets :

En K€	Budget principal	Transp.	Immo ent.	Zones éco.	Base de loisirs	Parc station <sup>t</sup> St Germain	Assain <sup>t</sup>	Eau potable	TOTAL
Subventions, participations	5 861	75	430	/	12	560	1 170	/	8 108
Cessions	100	/	/	/	/	/	/	/	100
Récupération de la TVA	2 735	300	/	/	/	/	/	/	3 035
Epargne nette	2 062	833	235	/	47	/	982	1 606	5 765
Avances du budget ppal aux budgets annexes				40		1 440			1 480
Solde avances sur le budget ppal	- 1 092								- 1 092
Emprunt	10 200	176	1 360	/	21	/	1 714	1 085	14 556
<b>TOTAL</b>	<b>19 866</b>	<b>1 384</b>	<b>2 025</b>	<b>40</b>	<b>80</b>	<b>2 000</b>	<b>3 866</b>	<b>2 691</b>	<b>31 952</b>

### Commentaires :

- Le financement de l'investissement envisagé au BP 2022 conserverait une structure bien équilibrée.
- Le recours à l'emprunt pour l'ensemble des budgets s'élèverait ainsi à 14 556 000 €, contre 15 587 000 € au BP 2021, soit 45,5% du financement des investissements. Dans le budget principal, le recours à l'emprunt serait limité à 10 200 000 €, au lieu de 13 983 000 € au BP 2021.
- Il convient de préciser que la totalité des emprunts inscrits n'est pas effectivement réalisée. Ainsi l'Agglo rembourse toujours plus de capital qu'elle n'en mobilise. En 2021, cette trajectoire de désendettement se poursuit (cf point suivant).
- L'autofinancement de l'investissement (épargne nette + produit des cessions + récupération de la TVA) représente 27,8% du financement prévisionnel de l'investissement sur l'ensemble des budgets et 24,6% du financement sur le seul budget principal.

## 11 - LA GESTION DE LA DETTE

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la situation de l'endettement de Vienne Condrieu Agglomération est la suivante :

	Budget ppal	Transports	Immobilier entreprises	Assainissement	Base de loisirs	Eau potable	Total
Encours de la dette au 1/1/2021	36 042 451 €	1 783 794 €	381 667 €	16 376 321 €	543 253 €	6 235 164 €	61 362 542 €
Encours de la dette au 1/1/2022	36 068 774 €	1 598 711 €	335 667 €	15 108 398 €	478 634 €	5 643 970 €	59 234 154 €
Encours à taux fixe 2022	27 510 385 €	1 093 711 €	0 €	7 913 910 €	478 634 €	5 163 743 €	42 160 383 €
Encours à taux variable 2022	8 558 389 €	505 000 €	335 667 €	7 194 488 €	0 €	480 227 €	17 073 771 €
Annuité 2021	4 532 597 €	206 475 €	49 988 €	1 652 446 €	85 309 €	825 840 €	7 438 524 €
Annuité 2022 (prévisionnelle)	4 850 000 €	210 000 €	52 000 €	1 738 000 €	88 000 €	841 000 €	7 779 000 €
Taux d'intérêt moyen 2022	1,42%	1,23%	1,13%	2,36%	3,96%	3,76 %	

Durée de remboursement = encours / épargne brute	5 ans et 8 mois	1 an et 7 mois	1 an et 2 mois	6 ans et 7 mois	4 ans et 2 mois	2 ans et 11 mois

### Commentaires :

- L'encours global de la dette de Vienne Condrieu Agglomération s'élèvera à 59,23 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2022, contre 61,36 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2021. En 2021, Vienne Condrieu Agglomération aura remboursé 6,13 M€ de capital et contracté 4 M€ d'emprunts nouveaux. La dette est stable sur le budget principal.
- L'annuité prévisionnelle sera toutefois en hausse en 2022 compte tenu des prêts qu'il est prévu de contracter au cours du prochain exercice.
- Vienne Condrieu Agglomération n'a pas dans son portefeuille d'emprunt à risque, indexé par exemple sur des taux de change. Son exposition au risque de taux reste bien proportionnée entre les emprunts à taux fixe (71 % du total) et les emprunts à taux variable (29 % du total).
- Le coût de la dette est raisonnable car le taux d'intérêt moyen oscille entre 1,13 % à 3,96 % selon les budgets.
- Enfin, la durée du remboursement, qui est définie par le ratio « encours de la dette/épargne brute » est également raisonnable puisqu'il est de 5 ans et 8 mois pour la dette du budget principal (identique à 2021), et oscille entre 1 an et 2 mois pour le budget immobilier d'entreprises et 6 ans et 7 mois pour le budget assainissement.

Cette durée reste donc bien en deçà des 12 ans de remboursement qui constituent le seuil « critique » généralement admis pour les collectivités locales.

## 12 - LE BUDGET DE LA GESTION DES DECHETS (état annexe)

La gestion des déchets ménagers et assimilés ne donne pas lieu au plan réglementaire à l'établissement d'un budget annexe.

En revanche, la nomenclature comptable M14 fait obligation d'annexer au budget primitif un état spécial sur la TEOM qui retrace les dépenses et les recettes du service par comptes budgétaires. Ce document figure bien en annexe de l'état comptable du BP 2022.

La présentation qui est faite ici est conforme à cet état spécial mais elle s'attache, dans un esprit pédagogique, à faire connaître le budget de la gestion des déchets par grands postes de dépenses et de recettes.

### LE BUDGET DE LA GESTION DES DECHETS AU BUDGET PRIMITIF 2022

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	11 641 604 €	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....	11 641 604 €
1. Dépenses d'exploitation du service gestion des déchets.....	8 466 000 €	1. Recettes d'exploitation du service.....	1 455 000 €
Marché de prestation collecte des OM	1 235 000 €	Redevance spéciale et tickets de déchèteries	430 000 €
Transfert des OM	248 000 €	Reventes de matériaux (déchèteries et coll sélect)	230 000 €
Traitement des OM	2 480 000 €		
Véhicules de collecte : carburant et entretien	244 500 €		
Marché de prestation collecte sélective en porte à porte	220 000 €		
Points d'apport volontaire verre	135 500 €	Participation des éco organismes	795 000 €
Points d'apport volontaire emballages	270 000 €		
Points d'apport volontaire papiers	50 000 €		
Tri emballages et papiers	700 000 €		
Déchèteries	2 460 000 €		
Contrat de collecte déchets marché forain de Vienne	66 000 €		
Conditionnement et tri cartons des professionnels	6 500 €		
CET post exploitation	133 000 €		
Entretien des bacs et PAV enterrés	138 000 €		
Prévention déchets	62 000 €		
Locaux St Alban et autres dépenses	17 500 €		
2. Dépenses d'exploitation assurées par d'autres services.....	31 900 €	2. Produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.....	9 782 000 €
La communication sur le tri et la prévention des déchets	19 800 €		
La gestion des véhicules légers de service	12 100 €		
3. Dépenses relatives aux ressources humaines.....	2 197 000 €	3. "Déficit" résiduel à charge du budget principal.....	404 344 €
4. Dépenses indirectes affectées à la gestion des déchets.....	378 704 €		
5. Intérêts de la dette.....	12 000 €		
6. Dotation aux amortissements.....	556 000 €	4. Reprise sur subvention.....	260 €
7. Virement à la section d'investissement.....	0 €		

## 12 - LE BUDGET DE LA GESTION DES DECHETS (état annexe) (suite)

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT.....	1 613 260 €	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT.....	1 613 260 €
1. Opérations d'investissement sur le service de collecte.....	1 310 000 €	1. Produit du FC-TVA.....	246 388 €
40 Progr annuel - grosses réparations et équipements OM	30 000 €		
38 Progr annuel - acquisition et renouvellement de bacs déchets	183 000 €		
39 Progr annuel - aménagement points apports volontaires	139 000 €		
37 Progr annuel - acquisition et renouvellement composteurs	40 000 €		
121 Conteneurs enterrés - Centre ville de Vienne	671 000 €		
275 Conteneurs enterrés - Centres bourgs	160 000 €		
181 Site quai de transfert St Alban	30 000 €		
182 CET post exploitation	57 000 €		
2. Investissements concernant les déchèteries.....	192 000 €	2. Virement de la section de fonctionnement.....	0 €
41 Progr annuel grosses réparations et équipements déchèteries	67 000 €		
276 Extension déchèterie Ampuis	65 000 €		
277 Vidéosurveillance déchèteries	60 000 €		
3. Remboursement du capital de la dette.....	111 000 €	3. Emprunt .....	810 872 €
4. Reprise sur subvention.....	260 €	4. Dotation aux amortissements.....	556 000 €

En 2022, le budget de la gestion des déchets est équilibré en dépenses et en recettes et s'élève à :

- 11 641 604 € en fonctionnement
- 1 613 260 € en investissement

Le financement du budget 2022 de la gestion des déchets nécessite une participation du budget général à hauteur de 404 344€.

L'investissement est financé par l'autofinancement (fonds de compensation de la TVA, amortissement) pour un montant de 802 388 € et une inscription d'emprunt à hauteur de 810 872 €.

## 13 - LE BUDGET DU SERVICE COMMUN ANIMATION ET INFORMATION JEUNESSE

Comme rappelé en page 19, la compétence jeunesse a été restituée aux communes de l'ex-CCRC, par délibération du Conseil communautaire en date du 1<sup>er</sup> octobre 2019 relative à la définition de l'intérêt communautaire.

Pour l'exercice de cette compétence le Conseil communautaire, par délibération en date du 5 novembre 2019, et les Conseils municipaux des 11 communes de l'ex-CCRC ont décidé conjointement de créer un service commun « Animation et information jeunesse » et en ont approuvé la convention constitutive.

Le coût de fonctionnement net de ce service, qui résulte de la différence entre les dépenses et les recettes qui lui sont directement ou indirectement affectées, a été déterminé par la Commission locale d'évaluation des charges transférées réunie le 18 octobre 2019 et approuvé par le Conseil communautaire le 5 novembre 2019.

Dans le cadre de la convention, les crédits dédiés au budget du service commun sont analytiquement identifiés au sein du budget principal de l'Agglo. Ils s'inscrivent en continuité d'action de la politique mise en place précédemment par la communauté de communes de la Région de Condrieu et poursuivie par Vienne Condrieu Agglomération.

Les dépenses prévues pour 2022 se présentent comme suit :

Personnel permanent (masse salariale)	228 000 €
Personnel vacataire	12 000 €
Budget activités	46 000 €
Communication	5 000 €
Hébergement + maintenance logiciel	3 675 €
Téléphone fixe MSP	1 200 €
Téléphones mobiles (y compris PIA Ampuis)	250 €
Accès internet MSP	500 €
Photocopieurs MSP	875 €
Locaux MSP : fluides	3 250 €
Locaux MSP : maintenance	6 500 €
Véhicule : carburant	500 €
Véhicule : entretien	1 000 €
Véhicule : garage	600 €
Mise en réserve	3 550 €
<b>Sous-total dépenses directes jeunesse</b>	<b>312 900 €</b>
Matériel informatique : amortissement	2 200 €
Locaux MSP : entretien	6 300 €
Véhicule : assurance	500 €
Véhicule : amortissement	1 800 €
Assurance du personnel	3 900 €
Formation	1 360 €
Frais de déplacement	400 €
Politique sociale : adhésion au CNAS	1 200 €
Politique sociale : chèques vacances et chèques cadeaux	1 200 €
Politique sociale : chèques déjeuner	1 550 €
Politique sociale : subvention amicale personnel	580 €
Médecine du travail	550 €
Annonces et insertions	240 €
Réceptions et cadeaux	120 €
<b>Sous-total dépenses ventilées</b>	<b>21 900 €</b>
<b>Total dépenses</b>	<b>334 800 €</b>

### 13 - LE BUDGET DU SERVICE COMMUN ANIMATION ET INFORMATION JEUNESSE (suite)

Au sein des dépenses directes du service commun :

- Les charges de personnel portent sur un effectif de 7 personnes représentant 6,2 équivalents temps plein, ainsi que sur des postes de vacataires.
- Le budget activités est constitué des moyens dédiés aux Anim'jeunes, comprenant le coût des sorties et des activités, l'achat ou la location de matériel d'animation, l'alimentation, etc. (41 000 €), les frais de transport et de déplacement (3 500 €) et les moyens généraux (1 500 €).
- Les autres dépenses directes portent sur la communication et les moyens matériels de fonctionnement du service.

Les dépenses ventilées correspondent aux dépenses portées par d'autres services, mais qui bénéficient en partie au service commun en fonction de clés de répartition déterminées par la CLECT.

Au total, les dépenses prévisionnelles sont en légère croissance par rapport à celles de 2021 (+ 3 600 €).

Les recettes prévues pour 2022 se présentent comme suit :

Participations familles	12 000 €
Subventions CAF	93 000 €
<b>Sous-total recettes directes jeunesse</b>	<b>105 000 €</b>
Indemnités journalières	3 200 €
Assurance du personnel	1 000 €
<b>Sous-total recettes ventilées</b>	<b>4 200 €</b>
<b>Dotation de base Vienne Condrieu Agglo</b>	<b>225 600 €</b>
<b>Total recettes</b>	<b>334 800 €</b>

Les recettes directes comprennent les subventions de la CAF au titre de la PSU, du contrat enfance et du dispositif fonds publics et territoire, ainsi que les participations des familles aux activités. Leur montant est reconduit à l'identique en 2022 au regard des montants perçus en 2021.

Quant aux recettes dont une proportion seulement est affectée au service commun, appelées recettes ventilées, elles portent sur des remboursements au titre des frais de personnel.

Enfin, la dotation de base de Vienne Condrieu Agglomération correspond au coût net de fonctionnement du service commun « Animation et information jeunesse ». Ce montant a été fixé au moment de la restitution de la compétence aux communes, il ne varie donc pas dans le temps.

Au total, les recettes prévisionnelles sont identiques à celles de 2021.

Dans ces conditions, il ressort du budget jeunesse un surplus de recettes de 3 550 € qui est équilibré par une mise en réserve inscrite en dépenses. Son affectation sera déterminée par les communes en fonction des besoins du service commun.